



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, tests publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30.

MOUVEMENTS SOCIAUX, RESEAUX DE POUVOIR DEMOCRATIQUE

Coalition Québécoise pour l'Environnement, 1986

THESE DE MAITRISE

présentée à

Ecole des Etudes Supérieures et de la Recherche

Université d'Ottawa

Sylvain Paradis

#364357

mars 1987

Permission has been granted to the National Library of Canada to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film.

The author (copyright owner) has reserved other publication rights, and neither the thesis nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her written permission.

L'autorisation a été accordée à la Bibliothèque nationale du Canada de microfilmer cette thèse et de prêter ou de vendre des exemplaires du film.

L'auteur (titulaire du droit d'auteur) se réserve les autres droits de publication; ni la thèse ni de longs extraits de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation écrite.

ISBN 0-315-40729-8



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

REMERCIEMENTS

Un document comme celui-ci nécessite, en plus des nombreuses heures de travail, la supervision d'un directeur disponible. Dans mon cas, la présence de Jean Lapointe dans ma démarche, et bien au-delà, fut un atout inespéré. Pour ta supervision et ton support, merci Jean, en souhaitant que cette année aura su sceller pour longtemps notre amitié.

Tout aussi présent, "Jos", contre-maître des bucherons, compagnon de brosse et riche conseiller, sut me donner un solide encadrement et une stimulation constante. Pour tout cela et bien plus, je l'en remercie.

Je tiens aussi à souligner celles dont la présence est si souvent oubliée. A Nicole Ross et Michèle Viquerat du secrétariat, qui ont été d'une gentillesse constante, d'une patience inouïe et surtout d'une stimulante affection, Merci.

Au journal, *Le Devoir*, qui par l'entremise de son journaliste "Louis-Gilles Francoeur" a su orienter mes recherches dans ce nouveau milieu qu'était pour moi l'écologie. Merci et félicitation pour votre préoccupation environnementale.

Et finalement, à ceux sans qui ma recherche aurait été impossible, les multiples intervenants qui ont bien voulu me rencontrer et répondre à mon questionnaire. Continuez car votre action rafraichit le discours politique et ramène dans des lieux populaires cette démocratie que des penseurs politiques gardaient pour l'Etat et le Parlement.

Tous ces mouvements et toutes ces personnes qui préconisent ou expérimentent des modes de vie alternatifs, ou qui luttent contre des développements locaux et spécifiques qui asservissent la nature à l'être humain et celui-ci à la technique, participent chacun à leur manière à ce que l'on peut appeler la révolte des citoyens contre la domination des appareils technocratiques. Ils expriment leur désir de récupérer le contrôle sur leur vie, sur leur environnement, sur leurs rapports sociaux, qu'ils ont laissé trop longtemps dans les mains des technocrates.

(André Béliste dans
Jurdant, 1984:378)

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	11
Preface	111
CHAPITRE 1: CRISE ET ALTERNATIVE	1
CRISE DE L'ETAT	2
ALTERNATIVE A LA CRISE	8
NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX	10
Lieu de reconstruction de la solidarité	10
Groupes d'intervention politique	12
Intervention politique à contenu culturel	12
Forme de l'action	16
Nouvelle manifestation de la démocratie	21
EXPOSE DE LA PROBLEMATIQUE	26
CHAPITRE 2: LE CHAMP DE L'ECOLOGIE	29
CHOIX D'UN MOUVEMENT SOCIAL	31
CRISE DE LA RAISON D'ETAT ET MOUVEMENT ECOLOGIQUE	34
MOUVEMENT ECOLO, POUR UNE SOLIDARITE SOCIALE A L'ECOUTE DE LA NATURE	38
UNE POLITIQUE POUR LA NATURE	43
DIVERSITE DES FORMES DE L'ACTION	45
II- Les contre-culturels individualistes	45
III- Les contre-culturels communautaires	46
IV- les socio-culturels alternatifs	46
2- les conservationnistes	46
3- les environnementalistes	47
4- les écologistes-politiques	47
MOUVEMENT VERT ET LES AUTRES CHAMPS DE REVENDICATION	50
MOUVEMENTS SOCIAUX, MARQUE DE SURETE	52
CHAPITRE 3: LA PETITE HISTOIRE DE L'ACCES A L'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT	54
LA LOI SUR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT	55
UN A-COTE IMPORTANT	58
LA FIN DU REGNE PEQUISTE	59
L'ARRIVEE DES LIBERAUX	60
DEPOT ET CRISE DU PROJET DE LOI 70	61

CHAPITRE 4: ANALYSE DU CONFLIT SOUS L'ANGLE GOUVERNEMENTAL	64
LE DISCOURS ET L'ACTION	64
MEMOIRE PRESENTE A LA COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT	65
NOTES EXPLICATIVES DU PROJET DE LOI 70	71
POSITION OFFICIELLE DU MINISTERE	74
LES ACTEURS INSTITUTIONNELS	74
LE CONTEXTE SOCIAL AU QUEBEC	78
LES RAPPORTS DE FORCE	80
UN DIFFICILE CASSE-TETE	86
CHAPITRE 5: ANALYSE DU CONFLIT SOUS L'ANGLE DE LA COALITION	88
LA STRUCTURE	89
LES FONCTIONS	110
L'ACTION	115
L'IMPORTANCE DE L'ENJEU	125
LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS	126
LA VOLONTE D'UN FRONT COMMUN POUR L'ECOLOGIE	126
CHAPITRE 6: CONCLUSION	130
CONTESTATION SOCIALE, GESTION SOCIALE	132
CHANGEMENTS STRUCTURELS ET DEMOCRATIE	134
ELARGIR LA DEMOCRATIE POUR SORTIR DE LA CRISE	136
CHAPITRE 7: ANNEXES	138
Annexe I	138
Les idéologies écologiques	138
Annexe II	141
Référence aux articles de Loi	141
Annexe III	144
Questionnaire	144
Annexe IV	146
LISTES DES PARTICIPANTS	146
CHAPITRE 8: BIBLIOGRAPHIE	148

CHAPITRE 1

CRISE ET ALTERNATIVE

Nous nous proposons d'étudier dans ce texte la crise que vivent actuellement les systèmes capitalistes avancés. Loin de regarder avec excitation le spectacle des populations en quête de solutions, nous allons tenter de voir comment pourrait s'élaborer une certaine alternative à cette crise.

Il va sans dire que nous favorisons déjà une des alternatives et nous allons précisément porter notre attention sur le type d'action déjà mis de l'avant par l'acteur qui stimule nos recherches. Cet acteur, ce sont les nouveaux mouvements sociaux.

Ce qui nous intéresse le plus chez cet acteur, c'est son intervention politique, sa capacité de rassemblement et son caractère démocratique. Nous voulons donc vérifier si les mouvements sociaux sont effectivement des réseaux politiques plus démocratiques capables d'influer sur les choix sociaux de façon à régler en profondeur les problèmes de nos sociétés. Mais n'en disons pas plus long, vous aurez vous-mêmes l'occasion de juger personnellement la démarche que je propose.

CRISE DE L'ETAT

Chômage énorme, accroissement des dépenses publiques, coupures budgétaires, augmentation du déficit, voilà autant d'indicateurs qui démontrent la crise dans laquelle les sociétés capitalistes industrielles sont plongées. Cette crise représente ce que Rosanvallon (1981) identifie comme étant une crise du compromis social-démocrate et que Habermas expose comme une crise de légitimité des systèmes capitalistes avancés.

En effet, plus de besoins, plus de demandes et une capacité décroissante de l'Etat à répondre à ces besoins. Cela pourrait signifier que la crise se trouve uniquement sur le plan financier, mais Rosanvallon se presse de nier ce fait:

Dans tous les cas, des solutions financières théoriques existent. Mais elles entraînent des conséquences qui sont d'ordre social et politique parce que dans chacun des cas de figure elles impliquent la modification de l'équilibre social existant entre les individus, les catégories sociales et les agents économiques. (Rosanvallon, 1981:16)

La nécessité de modifier l'équilibre, dont nous parle Rosanvallon, met clairement en lumière le caractère sociologique de la crise. C'est-à-dire non seulement crise financière mais aussi crise des rapports entre les individus. L'analyse en profondeur du système nous montre que c'est de la rupture des relations sociales, ou du tissu social (Rosanvallon, 1981) que naît la crise. Pour bien comprendre cette dégradation des rapports sociaux il est intéressant de se référer à Habermas

(1978). Celui-ci identifie deux types d'activité à l'intérieur du social. Le premier étant:

Le TRAVAIL ou activité rationnelle par rapport à une fin, j'entends ou bien une activité instrumentale, ou bien un choix rationnel, ou bien une combinaison des deux. L'activité instrumentale obéit à des règles techniques qui se fondent sur un savoir empirique.

Et le second:

L'ACTIVITE COMMUNICATIONNELLE, j'entends une interaction médiatisée par des symboles. Elle se conforme à des normes en vigueur de façon obligatoire, qui définissent des attentes de comportements réciproques et doivent être nécessairement comprises et reconnues par deux sujets agissants au moins. (Habermas, 1973:21-22)

Le premier, le travail correspond à l'économique (relation individu-nature) et le second, le monde des interactions se rapporte aux normes et aux valeurs, bref le culturel. Il faut être conscient que le premier est toujours basé sur une rationalité par rapport à une fin. Dans le capitalisme c'est l'accumulation du profit qui fixe les modalités de cette rationalité: autorégulation par le marché (19e siècle), logique étatique sous l'état social (XXe siècle). Enfin pour Habermas les sociétés émancipées résulteraient d'un choix communautaire, voire ici d'un consensus entre individus sur des principes du vivre ensemble. Nous devons maintenant élaborer dans quel sens se structure le rapport entre ces deux champs afin de comprendre quel type de relation s'ébauche dans la société. Pour mieux expliciter utilisons une citation de Thériault:

La fresque historique qu'il (Habermas) trace de l'expansion, dans la société capitaliste, des sous-systèmes de l'activité instrumentale, est

intéressante pour les propos qui suivront. C'est l'économique qui, dans un premier temps, s'émancipe du cadre institutionnel de la société féodale et crée la première forme sociale où prédomine un type d'activité rationnelle-par-rapport-à-une-fin: le travail. L. Dumont (1977) et P. Rosanvallon (1981) ont, par ailleurs, démontré comment le développement de "l'économie politique," comme discipline scientifique expliquant le social par des catégories économiques, s'inscrivait dans ce fait empirique: le passage d'une société régie par le symbolique (Dieu, la tradition) à une société régie par l'économique (le rapport aux choses, la société de marché, le mode de production). (Thériault, 1984:206)

Or le travail (activité rationnelle-par-rapport-à-une-fin ne nécessitant pas de consensus interpersonnel) maintenant dominant fait que les individus trouvent eux-mêmes, dans le rapport individu-nature, la finalité inhérente à la logique du système. Il en résulte alors une tendance à l'individualisme car le consensus social n'est plus nécessaire. Il nous est possible par ce fait de comprendre la tendance à l'effondrement des lieux de solidarité qui dépendent uniquement du rapport interpersonnel des individus entre eux, c'est-à-dire le monde vécu symbolique. Effet grave de cette tendance à l'effondrement, l'apparition d'une crise de solidarité dans laquelle on peut voir émerger l'individualisme orienté vers la production matérielle et la consommation aux dépens de la société comme corps (Rosanvallon, 1981) qui elle s'oriente vers la production de rapports sociaux, du cadre symbolique et communicationnel. Néanmoins, pour pallier à cette atomisation de la société, l'Etat n'a cessé, par des moyens mécaniques, de tenter de recréer la solidarité.

La crise de solidarité provient de la décomposition, ou plus exactement de la dislocation du tissu social mécaniquement, et involontairement cela va de soi, engendrée par le développement de l'Etat-providence. (Rosanvallon, 1981:48)

Or ceci s'est soldé par un échec, l'Etat-providence n'a fait qu'accélérer le processus de dislocation sociale (car les individus au lieu de se sentir plus solidaires par l'amélioration des conditions de vie générales ont plutôt considéré comme l'unique responsabilité de l'Etat de régler les problèmes sociaux) ce que Rosanvallon illustre bien dans son apologue du matelas (1981).

Pour vous situer, je vais vous exposer l'apologue. Imaginez-vous sur un pont, lorsque tout à coup, un matelas tombe du toit de l'une des automobiles. L'événement crée alors un énorme embouteillage. Il en résulte que tous subissent un ralentissement jusqu'à ce qu'ils aient passé l'obstacle. Un tel retard n'aurait pas eu lieu si un seul automobiliste avait débarassé la chaussée du matelas. Mais chacun, a préféré s'en abstenir proclamant qu'une telle action est du ressort de l'Etat et que les prélèvements gouvernementaux sont suffisants pour que la voirie offre le service.

La non régulation du problème au niveau de la société et du coup la négation de la sociabilité représente bien le sens de la crise de solidarité. Il est donc clair que cette crise est le résultat du manque de lien réel qu'ont les individus entre eux,

ils ne sont pas assez solidaires. Ainsi, pour quelque problème que ce soit, le renvoi à l'Etat et le retrait de la prise en charge du social ne font que renforcer la crise de solidarité, fléau de nos sociétés.. Ce qui signifie que si les individus refusent de prendre en charge leur vivre ensemble et que l'Etat se voit obligé d'augmenter ses taxes et impôts, il n'y aura pas de règlement de la crise. Car la relation individu-Etat (rapport de dépendance et de consommation, dans la mesure où l'individu considère les prélèvements de l'Etat comme le paiement pour l'usage de service et non plus comme un processus de nivellement social) instaurée par la social-démocratie ne suffit pas à résoudre les problèmes sociaux et financiers dans lesquels l'Etat se trouve plongé. Il y a donc nécessité de prise en charge de la société par les individus, ce qui pourra se concevoir par une nouvelle relation individu-individu.

Ce qui est donc mis en question dans cette crise, c'est le rapport entre individu, société et Etat. En termes plus proprement politiques nous disons, ici, le compromis social-démocrate. Compromis qui fut instauré lorsqu'on prit conscience que le système économique ne pouvait s'autorégler sans provoquer de crise sociale. - Il y eut alors un consensus qui voulait que l'Etat fasse des prélèvements et qu'il veille sur la société. En soi, l'Etat devait gérer la qualité de la vie et être l'agent de la solidarité.

Durant plusieurs années la formule a fonctionné. Toutefois, l'accumulation du capital dans les mains de quelques grands groupes financiers n'a fait que diminuer progressivement les fonds disponibles à l'Etat et a provoqué l'augmentation des dépenses publiques. Plus, la diminution de la composition organique du capital n'a fait qu'accroître le nombre de chômeurs et de sans-emplois qui se sont retournés vers l'Etat pour survivre (Fougeyrollas, 1980:21).

Cette résurgence de la crise économique nous a permis de voir réapparaître le spectre de la crise sociale qui avait été résolue, ou plutôt reportée, par l'arrivée de la social-démocratie. Cette crise sociale caractérisée par la misère populaire, par des diminutions de services et de possibilités pour la population, s'est vue aggravée par une dislocation des rapports humains causée par l'intervention de l'Etat. L'Etat-providence participait ainsi à ce qu'il devait détruire.

C'est donc ce qui a amené Rosanvallon à dire:

Si les rapports entre l'Etat et la société ne changent pas, si la société elle-même ne redéfinit pas les rapports entre les individus et les groupes qui la structurent, une nouvelle progression (à froid) des prélèvements obligatoires conduirait à une situation de blocage social. (Rosanvallon, 1981:110)

Toutefois, en même temps que Rosanvallon définit cette situation, déjà le social se voit pénétré de nouveaux acteurs, les nouveaux mouvements sociaux, proposant une alternative.

L'importance prise par ces mouvements (sociaux) a été associée au fulgurant développement dans nos sociétés des fonctions de l'Etat. A la fois pour répondre aux nécessités techniques propres à la logique du développement économique (l'Etat-interventionniste), comme celles devant répondre aux exigences d'une plus grande justice distributive (l'Etat-providence), l'Etat moderne s'est développé s'appropriant sur son passage les fonctions traditionnellement dévolues à la société civile. Ce développement a provoqué une véritable crise de solidarité sociale: une "diffraction" du social comme le dit P. Rosanvallon (1981). Famille, éducation, loisir, vie artistique, organisation communautaire ou associative furent déracinés de leur enracinement social pour être dorénavant médiatisés par la machine d'Etat. Les "nouveaux mouvements sociaux" n'apparaissent pas comme simples réactions nostalgiques à cet assèchement du tissu social au bénéfice de l'Etat. Ils sont surtout des tentatives pour redéfinir le "vivre ensemble" à partir de valeurs partagées par des collectivités humaines. Ils visent aussi à préciser des lieux hors-Etat (la société-civile) où pourrait s'exprimer cette nouvelle solidarité. (Thériault, 1986:4)

ALTERNATIVE A LA CRISE

Prenant pour acquis la crise des sociétés industrielles avancées, ainsi que la destruction du cadre relationnel, nous reconnaissons d'un côté l'impossibilité pour l'Etat de continuer les prélèvements tout comme son incapacité de maintenir l'expansion de ses redistributions, et de l'autre côté le risque d'un retour au libéralisme classique ce qui ne serait pas sans provoquer une crise pire qui pourrait verser dans la violence.

Il nous paraît donc, tel que nous avons tenté de le montrer depuis le début et selon les auteurs que nous présentons, qu'il est nécessaire de reconstruire la solidarité et ce en

redéfinissant le rapport entre l'individu et la société. Car tant et aussi longtemps que les individus ne reconstruiront pas des réseaux dans lesquels ils réapprendront à se soucier de leur milieu de vie et de leur responsabilité sociale, la crise continuera à faire des ravages, car c'est l'Etat qui aura seul la responsabilité de régler les problèmes sociaux. Il faut que les individus commencent à se serrer les coudes pour régler les problèmes qui les touchent conjointement avec l'Etat.

A la lumière de ces idées, nous croyons qu'il serait des plus enrichissant de miser sur de nouveaux acteurs sociaux. Nouveaux en quoi? Nouveaux par le fait qu'ils ne s'échaffaudent pas par rapport à une fonction précise mais plutôt parce qu'ils se fondent sur des principes. C'est aussi parce que l'adhésion des membres nécessite la conscience des problèmes à traiter. Il faut aussi souligner que ceux-ci (les nouveaux mouvements sociaux) provoquent une transformation de la structure sociale. Transformation qui provient du caractère dysfonctionnel de ses acteurs par rapport aux objectifs du système capitaliste. Ces acteurs revendiquent donc une nouvelle place dans la structure sociale, place dont on ne reconnaîtra pas le dépositaire parce que ces nouveaux acteurs ne sont que des regroupements constamment en changement.

Ce que nous cherchons alors ce sont des acteurs correspondant à ces critères de nouveauté, qui permettront la reconstruction de la solidarité détruite par le système de marché, stimulant

l'intervention politique et proposant une nouvelle manifestation de la démocratie. Nous proposons en ce sens de tourner notre regard vers les nouveaux mouvements sociaux (Touraine, 1968).

NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX

Lieu de reconstruction de la solidarité

Réapprendre à travailler collectivement en négociant avec l'Etat, voilà le défi qui est lancé à nos sociétés capitalistes avancées, il faut reconstruire une société solidaire, refaire la solidarité. A ce sujet, cette merveilleuse phrase nous en dit long:

L'homme retrouvera la joie de la sobriété et de l'austérité en réapprenant à dépendre de l'autre, au lieu de se faire l'esclave de l'énergie et de la bureaucratie toute-puissante. (Illich, 1973:33)

Nous croyons que c'est à travers des mouvements sociaux que pourra aujourd'hui se reconstruire la forme d'altruisme nécessaire à la résolution des problèmes sociaux. Du moins, c'est l'orientation que nous prévilégions.

Si l'on accepte a priori que les mouvements sociaux sont des espaces de rassemblement (Melucci, 1983a), il devient alors difficile de nier la forte possibilité qu'ils possèdent de créer de la solidarité. Plus difficile encore de nier qu' :

il existe entre les jeunes, les femmes, dans le champ de l'écologie et de la contre-culture, un réseau (diffus) de groupes, de points de rencontre, de circuits de solidarité qui diffèrent profondément de l'image de l'acteur collectif organisé politiquement. (Melucci, 1983a:13)

Melucci nous dira de plus que ces structures réticulaires, segmentées et polycéphales consacrent une partie importante de leurs ressources à assurer leur solidarité interne. Somme toute:

la solidarité comme objectif est un trait des nouveaux mouvements sociaux. (Melucci, 1983a:14)

Certes, le constat de la solidarité nous intéresse, mais ce qui est plus important s'avère la transformation qu'apporte cette solidarité.

Comme nous le soulignons plus haut, les groupes de solidarité que sont les mouvements sociaux créent des espaces de rassemblement qui se situent entre l'Etat et les individus. Ils deviennent donc des lieux de prise de conscience collective, espace que le capitalisme industriel avait rendu plus difficilement visible. C'est donc dans ces lieux que se définissent les orientations de ceux qui remettent en question le vivre ensemble, qu'à nouveau l'on recrée le champ symbolique des interactions dont Habermas nous parle dans "la technique et la science comme idéologie".

Or voilà, le champ symbolique se situe sur le plan culturel, berceau d'où naissent les revendications des nouveaux mouvements sociaux. Ce qui est soutenu par cette phrase de Touraine (1978:107):

Je définis les mouvements sociaux comme des conduites socialement conflictuelles mais aussi culturellement orientées.

Le caractère culturel des mouvements sociaux nous apparaît ici clairement. Ce qui compte par la suite, c'est de définir vers qui et vers quoi sont orientées les conduites conflictuelles précédemment citées. Il nous faut en ce sens trouver l'enjeu et l'adversaire envers qui l'on dirige ces conduites conflictuelles. Or cette lutte pour un enjeu face à un adversaire, sous-entend pour nous un affrontement de pouvoir. C'est dans ce sens que nous voyons la nécessité de nous attarder sur la caractère politique des nouveaux mouvements sociaux.

Groupes d'intervention politique

Intervention politique à contenu culturel:

Dans les lignes précédentes, nous avons souligné qu'il y a affrontement de pouvoir. Ceci signifie qu'il y a conflit et qu'il faudra conjuguer avec le champ du politique. Ce qui est visé par les mouvements sociaux, c'est d'avoir suffisamment d'influence pour que les choix de société qui seront pris en fait, ne le seront plus sur la base d'intérêts économiques, mais bien plutôt sur la base de besoins et de valeurs définissant le vivre ensemble. Il s'agit de choix culturels. Or nous voyons là un conflit qui se situe dans le champ du politique entre ceux qui favorisent une orientation des choix sociaux basée sur des considérations économiques ou comme dirait Habermas, ~~le~~ travail, et ceux qui considèrent que l'on devrait orienter les choix sociaux sur la base de valeurs humanitaires et de qualité de vie.

C'est dans ce deuxième sens que les nouveaux mouvements sociaux articulent leur démarche. Ils luttent politiquement sur la base d'un contenu culturel, contenu qui correspond à différents droits comme par exemple, droit à un meilleur environnement, droit au travail, etc. Il va de soi pour nous que les mouvements sociaux n'émergent pas pour le simple plaisir de contredire le modèle culturel sans quoi ils ne seraient pas des mouvements sociaux. En ce sens la définition de mouvement social de Touraine est des plus explicites:

Le mouvement social est la conduite collective organisée d'un acteur de classe luttant contre son adversaire de classe pour la direction sociale de l'historicité dans une collectivité concrète. (Touraine, 1978:104)

Cette démarche implique donc trois principes, sans lesquels il serait impossible de parler de mouvements sociaux. Touraine. (1978) nous les désigne comme étant, l'identité, l'opposition et la totalité.

L'identité n'est en soi que la définition que se donne l'acteur de lui-même. Elle est essentielle parce qu'elle définit, du même coup l'orientation du mouvement. En effet, les mouvements sociaux se créent pour défendre des droits et des principes. Or, l'action des mouvements n'est envisageable qu'à l'instant où le mouvement définit consciemment ce pour quoi il lutte, soit sa propre définition. En ce sens il ne peut pas y avoir de mouvement sans conscience de la part des acteurs. Ce qui n'est pas le cas de la représentation marxiste de la classe

ouvrière où sa conscience de classe découle d'une position structurelle.

L'opposition est pour sa part la définition de l'adversaire. Comme Touraine le dit, c'est à travers le conflit que surgit l'adversaire. Nous disons donc que l'absence d'une définition de ce principe d'opposition, absence d'adversaire reconnu ne peut que mener à une lutte stérile, une sorte de plainte contre le social sans direction et objectif.

De même que l'acteur inconscient de son rôle ou de l'absence de reconnaissance de son adversaire, l'indétermination de l'enjeu du conflit ne mène qu'à des combats vides, n'ayant que des objectifs limités et une influence momentanée sur la société. Il faut donc qu'il y ait une extension de l'action vers la totalité, principe qui représente un enjeu plus universel, un désir de transformer le cadre social existant, c'est-à-dire la structure sociale.

Il faut donc reconnaître que ces trois principes sont essentiels à la définition des mouvements sociaux. Nous dégageons de ce rapport entre mouvement social (identité) et son adversaire (opposition), un rapport politique dans laquelle il y a affrontement pour le contrôle du champ d'historicité.¹ Lorsque Rosanvallon nous dit:

¹ CHAMP D'HISTORICITE se définit comme étant "L'ensemble formé par le système d'action historique et les rapports de classes et par lequel l'historicité se transforme en orientation de l'activité sociale, établissant ainsi son emprise sur elle". Pour d'autres spécification sur le vocabulaire utilisé par Touraine, je vous recommande de consulter le glossaire qui se trouve à la fin du livre, *Production de la société* (1973).

On n'imagine pas que de nouveaux besoins, de nouvelles demandes sociales puissent émerger dans les années et les décennies à venir.

Et que

(...) Si ces besoins sont ressentis comme des droits, il faudra reconnaître qu'ils doivent faire l'objet d'une redistribution. (Rosanvallon, 1981:111)

Nous faisons directement référence au besoin d'emploi, au besoin d'eau potable, d'air pur, besoin de reconnaissance, etc. Et nous relient automatiquement ces besoins avec les droits que réclament les mouvements sociaux, droit au travail, à une qualité de l'environnement, à une société plus paisible sans le stress des conflits armés.

C'est directement en ce sens que les mouvements sociaux agissent politiquement. Leur but est de transformer l'historicité pour répondre aux nouveaux besoins qui se traduisent en droit. Or dans ces droits que réclament les mouvements sociaux, mouvement ouvrier, celui des femmes, des homosexuels, de mouvements de consommateurs, de citoyens ou de ruraux:

Ne voit-on pas que sous la poussée de ces droits, la trame de la société politique ou tend à se modifier, ou apparaît de plus en plus comme modifiable? Si nous cherchons à concevoir un nouveau rapport au politique, nous devons commencer par reconnaître qu'il s'ébauche sous nos yeux. (Lefort, 1981:72)

Nous devons aussi comprendre que ces nouveaux besoins qui provoquent la participation politique des mouvements ne peuvent pas tous trouver de voix dans le modèle traditionnel des partis politiques. L'histoire nous permet de constater que les formes tra-

ditionnelles d'organisations politiques se montrent incapables de gérer les demandes des femmes, des travailleurs, des homosexuels et autres groupes revendicateurs, sans établir de priorité qui minimise l'importance de certaines revendications.

Ce qui amènera Melucci (1983a:13) à dire que:

ils (les conflits post-industriels) ont mis au premier plan également l'inaptitude des formes traditionnelles de représentation politique à rassembler de manière efficace les demandes en émergence.

Il importe donc de mettre sur pied une nouvelle forme de représentation politique, qui permettra l'acheminement des nouvelles demandes qui ne correspondent plus à la logique instrumentale du système. Car, il faut le souligner, les demandes collectives actuellement avancées par les mouvements sociaux confrontent l'objectif essentiel du système, le profit, à l'avantage des valeurs de mieux être collectif, valeurs qu'ils revendiquent comme des droits.

Les mouvements sociaux s'avèrent alors d'importants acteurs sociaux dont l'objectif est bien résumé dans cette citation de Touraine (1973:352)

Les acteurs sont des forces sociales s'efforçant d'exercer une certaine influence sur les décisions qui s'imposeront à une collectivité.

Forme de l'action:

Si les mouvements sociaux se constituaient simplement en partis ou en groupes de lobby, ils ne changeraient rien à la

forme actuelle de représentation politique. Toutefois ils se veulent différents par leur refus de l'institutionnalisation vue comme incorporation à la structure du pouvoir. Cette idée va plus loin que la démarche proposée par Touraine. En effet Touraine croit qu'il est important que les mouvements sociaux s'institutionnalisent, mieux qu'il est nécessaire qu'ils le fassent pour être d'une certaine efficacité.²

Nous sommes donc plus près de Melucci, qui reconnaît que traditionnellement:

1-L'organisation politique (parti, syndicat) est structurée

pour représenter des intérêts qui sont présumément relativement stables, avec une base territoriale, professionnelle ou sociale définie.

Ce que Melucci veut mettre en lumière par ce premier principe, c'est que les formes de représentation traditionnelle ont pour fonction de gérer les choix sociaux préalablement établis. Ils doivent de plus défendre des intérêts particuliers: ex. territoire, groupe professionnel ou social. Notons ici que Melucci ne veut en faire que le constat, ce qui l'intéresse est avant tout le fait que les mouvements sociaux ne se fixent pas pour objectif la gestion du social. Il existe déjà des groupes qui ont cette fonction, il est plus important d'influer sur eux que de tenter de prendre leur place. Nous tenons à souligner que la fonction

² En résumé, le mouvement social ne peut pas apparaître à l'état pur: ou il tend à s'incorporer au système politique comme force de pression institutionnelle et à l'Etat dont il détermine l'intervention, ou il est lié à une crise révolutionnaire à travers laquelle se met en place l'hégémonie politique d'un nouvel Etat." Touraine(1973:427).

de défense des organisations traditionnelles ne serait pas nécessaire s'il y avait des choix sociaux démocratiques. Il y aurait plutôt des groupes de contrôle de réalisation des choix sociaux. Allons plus loin et disons que ces groupes n'ont plus l'incidence qu'ils avaient antérieurement sur les fondements même du système, le remettent rarement en cause et provoquent même aujourd'hui un accroissement des inégalités sociales (par exemple, le caractère corporatiste des syndicats). Mais cela ne signifie pas que nous souhaitons la disparition de ces groupes. Nous espérons seulement qu'ils sachent s'unir aux revendications des mouvements sociaux, tel que le font déjà les syndicats au Québec, l'exemple des sections de la CSN qui luttent pour une meilleure gestion forestière ou pour la question féministe.

2-Les mouvements dans les sociétés complexes ne vivent pas sans forme de représentation politique.

Ce postulat peut être abordé de plusieurs façons. De l'angle des sociétés complexes, nous reconnaissons que c'est dans les mains de l'Etat que se fait maintenant la régulation du système (référence à la social-démocratie). En ce sens, il importe de pouvoir faire parvenir aux instances politiques décisionnelles les revendications des mouvements.

Et sous l'angle du politique vu comme rapport de forces, il importe d'avoir aussi une forme de représentation pour que les revendications ne soient pas que des gémissements.

Le problème, d'après nous, réside dans le fait que les formes de représentation politique traditionnelle (partis, syndicats) font parvenir seulement certaines revendications et souvent orientées sous l'angle de la ligne de leur parti ou de leur organisation. Nous considérons qu'il est des plus pressant d'établir une forme de représentation politique qui puisse faire acheminer les demandes de la population dans son ensemble. Et que ces revendications aient une incidence sur la totalité du vivre ensemble, générant plus d'égalité et de justice.

3-Seule la présence de canaux de représentation et d'acteurs institutionnels en mesure de traduire (en politique) les demandes collectives garantit que celles-ci ne s'épuisent pas dans l'atomisation (du particulier) ou dans le désespoir du geste exemplaire."

Ce troisième postulat se fonde sur le refus de la part des mouvements sociaux de l'institutionnalisation. Etant donné ce fait et le leadership diffus des mouvements, il devient impossible de mettre sur pied un groupe responsable de négocier leurs revendications. Ainsi, il faut à tout prix établir des voies par lesquelles les revendications pourront circuler. C'est en ce sens que l'on doit créer des canaux et définir des acteurs institutionnels qui pourront acheminer les demandes. En prenant garde pour que l'action des mouvements sociaux ne soit pas considérée comme particulière ou simple revendication de bonne conscience. Melucci dira donc pour conclure que:

* l'efficacité politique des demandes portées par les mouvements dépend de l'ouverture, de la réceptivité, de l'efficience des structures de représentation. (Melucci, 1983a:16)

Or ce refus de l'institutionnalisation, vue comme prise en charge du pouvoir, concentration de droit décisionnel, ainsi que regroupement ayant une fonction particulière, est ici beaucoup plus élaboré par Melucci que ne l'est cette proposition de Touraine (1973:427):

Il (le mouvement social) est un agent de contestation, non de gestion.

Cette spécification de la démarche des mouvements sociaux est faite pour démontrer le côté insaisissable de ceux-ci. N'étant pas fixe et n'ayant pas de pouvoir de décision, il devient impossible de leur déléguer la responsabilité de faire des choix. Ainsi les institutions avec lesquelles ils entrent en conflit ont l'obligation de faire elles-mêmes des choix face aux problèmes rencontrés. De plus, l'impossibilité de l'un ou l'autre des membres du mouvement de s'établir comme porte-parole de toutes les revendications du mouvement ou comme unique porte-parole rend impossible l'encerclement du mouvement et la limitation de l'action par les institutions dominantes. Ce qui est d'après nous l'un des traits, sinon le trait du caractère démocratique des mouvements sociaux.

Nouvelle manifestation de la démocratie

Nous avons défini précédemment les trois caractéristiques auxquelles nous nous intéressons particulièrement dans la recherche d'un nouvel acteur social. Ayant présenté les deux premières, reconstruction de la solidarité et intervention politique, nous pouvons maintenant présenter la troisième. Cette troisième caractéristique se trouve à être la nécessité d'une nouvelle forme de manifestation de la démocratie.

Comme nous l'avons dit et démontré tout au long de notre démarche, l'acteur que nous privilégions est le mouvement social, qui nous offre dans sa forme et dans son action une nouvelle impulsion démocratique. Dans ce sens, les mouvements sociaux sont insaisissables et il leur est aussi impossible de contrôler la totalité des orientations du conflit dont ils se font acteurs; ils sont même dans l'impossibilité d'occuper le lieu du pouvoir.

Sur le plan de l'action, l'impossibilité d'établir un discours singulier qui se voudrait le seul discours social représente bien l'inaptitude à contrôler le lieu du pouvoir. Ce fait s'accorde parfaitement avec la vision de Claude Lefort (1981:95) qui écrit:

La légitimité du pouvoir se fonde sur le peuple; mais à l'image de la souveraineté populaire se joint celle d'un lieu vide, impossible à occuper, tel que ceux qui exercent l'autorité publique ne sauraient prétendre se l'approprier.

L'action des mouvements sociaux, dans ce va-et-vient d'influence, fait ressortir la volonté de travailler sur le

pouvoir sans jamais prétendre l'occuper en toute légitimité. C'est ainsi que leurs actions mettent en lumière leur caractère démocratique. Car en plus de ne pas viser l'appropriation du pouvoir (chose impossible selon notre définition) ils veillent par leurs manifestations à démontrer que le pouvoir n'est pas concentré dans un lieu où seraient sises les autorités publiques. C'est pourquoi, il semble beaucoup plus approprié d'utiliser les canaux de représentation et les acteurs institutionnels. Nul doute que cet énoncé de philosophie politique se veut l'idéal démocratique. Mais il n'en demeure pas moins qu'indépendamment du fait qu'un mouvement social puisse voir un de ses membres prendre une certaine hégémonie, celui-ci ne peut empêcher un autre membre de faire valoir son point de vue.

Sur le plan de la forme, il y a aussi à l'intérieur des mouvements sociaux ce souci de démocratie, que ce soit du fait que le mouvement soit composé d'unités diversifiées et autonomes, ou que divers individus puissent assumer des rôles de leadership, que le leadership ne soit pas concentré mais diffus, et qu'il n'y a pas de hiérarchie (Melucci, 1983). Voici autant d'indicateurs de la forme démocratique des mouvements sociaux, forme qui offre en soi de merveilleuses forces mais aussi de profondes faiblesses.

Trait intéressant, l'action politique des mouvements sociaux se fonde sur une définition de la liberté qui n'est pas sans analogie avec ce que B. Constant appelait la liberté des

modernes. Les individus sont dans leur vie privée indépendants (Constant, 1980) ce qui signifie qu'ils n'ont pas à se soumettre à la société, ils peuvent sortir de la sphère privée lorsqu'ils sentent que leurs droits ont été lésés par la sphère publique. Ils sont en ce sens autonomes, car ils peuvent intervenir et se retirer, ce que réclament les mouvements sociaux. Nous nous trouvons loin ici de la soumission à l'idéologie de parti, à l'asservissement à des normes sociales pré-établies ou imposées. C'est en effet à cette liberté des modernes qu'on se réfère pour comprendre l'adhésion des individus aux mouvements sociaux. Ceux-ci s'impliquent par choix et peuvent aussi se retirer sans contrainte s'ils le désirent. Nier le caractère démocratique de cette forme de participation, c'est en même temps proclamer l'inexistence de toute forme de démocratie.

Et à ce sujet, le caractère transfonctionnel des mouvements sociaux (Feher et Heller, 1984) démontre cette ouverture démocratique. Ce concept de transfonctionnalité demande alors à être défini, car il renverse les modèles d'associations qui sont généralement étudiés. Feher et Heller écrivent donc:

Transfonctionality means that the specificity of modern social movement's consists in their public disregard of social functions in recruitment and dynamics. They do not recruit their followers on the basis of particular functions while rejecting others on principle, nor are their issues related to these functions. This very fact establishes the movements "fluid" character. (Feher et Heller, 1984:35)

Et c'est grâce à ce caractère fluide, orienté vers la sensibilité par rapport à un enjeu que se forment les "réseaux de mouvements", les "espaces de rassemblements" (Melucci, 1983). Réseaux et espaces qui se forment à partir de l'adhésion indépendante sans la contrainte d'un statut professionnel, financier, racial ou autre des différents acteurs. Lieux où se crée le ciment culturel et où s'opère la revendication d'une place dans la structure sociale. Cela marque donc la fin des mouvements-personnages (Melucci, 1983), tels les syndicats, les partis politiques, les organisations sociales et culturelles, qui sont des mouvements coïncidant avec des catégories sociales et désirant s'approprier le pouvoir. Ce que ces groupes ont en particulier c'est leur création à partir d'une essence, qui, elle, en fait un personnage. Or, lorsque Melucci exprime que cette forme de mouvement est face à sa fin, il se réfère au fait que les mouvements sont maintenant des "réseaux de mouvements" et des "espaces de rassemblements" s'établissant sur la pluralité des orientations qui existent au sein d'un mouvement social. Sur la question de la fin de ces mouvements-personnages, je diverge d'opinion avec Melucci. Il ne me semble pas que les partis politiques, les syndicats ou les organisations de toutes sortes, soient face à leur fin. Certes ils ne sont plus les instruments privilégiés pour un changement social équitable, même s'ils provoquent des disparités de plus en plus grande; ils ne sont pas en voie d'extinction, ils répondent à des fonctions particulières et satisfont aux demandes de certains groupes.

Melucci partira donc de cette transfonctionnalité des mouvements sociaux pour nous parler de mouvements post-politiques, au sujet desquels il dira;

Post-politique signale aussi le fait qu'il s'agit non pas d'un en-deça de la politique mais d'un au-delà de la politique. Cela implique des systèmes de représentation et de décisions développés, cela implique des systèmes de participation sociale élargis, qui créent justement cette surcharge des possibilités et des ressources données aux individus, aux groupes et en même temps cette extension de l'Etat.
(Melucci, 1983b:43)

Cette définition est plus intéressante car elle élabore les prémises d'une nouvelle forme de développement plus démocratique sur la base d'un système de représentation (consultation) et de décision plus collective, demandant une plus grande participation populaire. Voici donc les bases que nous nous proposons d'utiliser pour l'analyse du caractère démocratique des réseaux que sont les mouvements sociaux. Je tiens toutefois à signaler que la définition de mouvement post-politique est très claire et précise, qu'elle démontre bien les caractéristiques que doivent avoir les mouvements sociaux. Sauf qu'il nous semble que le terme "post-politique" est mal choisi car il sous-entend un dépassement de la politique ce qui n'est pas le cas. Même si les mouvements sociaux dépassent les formes traditionnelles de la politique, ils ne sont pas post-politiques.

Sur la base de ces fondements théoriques dirigeons-nous vers la présentation de notre hypothèse, coeur de notre travail.

EXPOSE DE LA PROBLEMATIQUE

La première partie a posé les bases du champ théorique dans lequel nous nous situons. Il va de soi qu'il existe plusieurs autres champs théoriques par lesquels on pourrait traiter la crise. Qu'il s'agisse du courant néo-libéral, autogestionnaire, anarchiste, socialiste ou autres, notre idée n'est pas ici de les juger car nous sommes convaincu que chacun d'entre eux offre des avantages et des inconvénients. Il nous apparaît même que sur le plan de l'action concrète, notre méthode présente aussi certaines faiblesses, mais elle présente des avenues qu'il vaut la peine d'explorer.

Si notre but n'est pas la perfection, ni la critique des autres approches, il nous faut néanmoins cerner la section de notre champ d'étude qui nous intéresse particulièrement ici.

Ayant présenté le côté politique et démocratique des mouvements sociaux, nous désirons par cette recherche démontrer que la nouvelle structure des rapports sociaux, telle que redéfinie par l'accroissement de la participation politique des mouvements sociaux, permet une plus grande intégration des individus dans le processus décisionnel et de résolution des problèmes sociaux.

Nous sous-entendons alors le caractère transfonctionnel (caractère qui sera vérifié au cours de la recherche) qui permet l'ouverture de canaux représentatifs à l'intérieur de la

structure segmentée, réticulaire et polycéphale (Melucci, 1983) des mouvements sociaux. Ces canaux offrant des voies d'expression à un plus grand nombre d'individus.

Nous sommes pleinement conscient que nous parlons ici de canaux d'expression, de possibilité d'influence, direction qui nous apportera des critiques, étant donné la relation constante au pouvoir, que nous présentons. Mais nous tenons à souligner l'importance que représente pour nous le fait de ne pas avoir pour objectif la conquête du pouvoir. Fait qui se marie bien avec la définition de pouvoir de Foucault et que nous faisons nôtre:

Par pouvoir, il me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation; le jeu qui par voie de luttes et d'affrontements incessants les transforme, les renverse, les inverse les uns dans les autres, de manière à former chaîne ou système, ou, au contraire, les décalages, les contradictions qui les isolent les uns des autres. (Foucault, 1976:121)

Or cette définition du pouvoir se référant à l'influence nous apparaît plus démocratique, ne logeant pas le pouvoir dans des lieux de vérités incontestables mais plutôt dans des espaces vides à partir desquels peuvent se négocier les conditions du vivre ensemble. Nous tenons à souligner que sur le plan de l'analyse des rapports de pouvoir, il y a généralement des acteurs qui visent l'appropriation du pouvoir, action qui dans le contexte où nous le présentons est utopique, car le pouvoir résidant dans des rapports de force, sous-tend l'action constante

d'acteurs, ce qui empêche le pouvoir d'être fixé dans un seul lieu ou acteur.

Ces objectifs étant clairement formulés, nous devons maintenant trouver la voie méthodologique qui nous permettra de vérifier notre hypothèse, la nouvelle tendance plus démocratique des mouvements sociaux dans l'action politique. Il nous semble à la lecture de ce texte et de ceux des auteurs de référence que les mouvements sociaux constituent un type particulier de réseau. Nous allons donc faire une étude de réseau politique à la façon des structuralistes, et nous assortirons le tout de recherches secondaires telle la vérification du caractère transfonctionnel des mouvements sociaux.

CHAPITRE 2

LE CHAMP DE L'ÉCOLOGIE

Nous avons, dans un premier chapitre, fait ressortir la crise que connaît présentement l'Etat-providence. Crise présente autant sur le plan financier que sur celui du social; autant dans la dislocation du tissu social qu'elle provoque que par l'effet de renforcement de l'intervention de l'Etat qu'elle appelle. Loin d'arrêter là, nous proposons l'alternative que nous privilégions: les nouveaux mouvements sociaux, sans pour autant nier qu'il y a d'autres voies qui s'offrent pour sortir du blocage que connaissent nos sociétés. Nous avons donc justifié notre choix par trois caractéristiques que doivent avoir les mouvements sociaux, soit la propension à reconstruire la solidarité, l'orientation politique et leur souci d'action démocratique.

Ce cadre, que nous avons fait nôtre, demande, par notre démarche, à être greffé à un mouvement concret afin d'en faire ressortir le sens et la validité. Comme ce cadre se trouve à reposer sur la conception politique des mouvements sociaux, il nous serait possible d'opter pour n'importe lequel des nouveaux mouvements sociaux qui animent nos sociétés. Mouvements anti-raciste, féministe, urbain, homosexuel ou autres, tous pourraient servir de sujet d'expérimentation. En effet, ce n'est pas à partir de leur "essence" que s'ébauche notre étude, c'est à

plutôt à partir du double postulat, avancé par Laclau et Mouffe (1985; 160), d'une part que les mouvements sociaux sont la continuité du nouvel imaginaire égalitaire proposé par la révolution française. D'autre part que cet imaginaire en instituant que la légitimité du pouvoir est dans le peuple permet l'instauration continue de nouveaux sujets politiques constitués sur la base de relations antagonistes. C'est ainsi qu'on peut saisir les récentes formes de subordination (culture, éducation, sexe, et même mort) dérivant de l'implantation et de l'expansion des relations de production capitalistes et de l'intervention croissante de l'Etat.

Nous dirons plus volontiers, comme François Partant (1982:18)

Ce n'est pas le capitalisme qui est en cause et donc cette phase critique marquerait la fin si souvent annoncée. C'est beaucoup plus généralement, un mode de production et d'échange, qui pourrait fort bien être "socialisé".

Car en effet, un capitalisme socialisé ou le socialisme lui-même ne changerait rien à une société où le mode de développement serait basé sur le principe utilitaire de la productivité. Ce fait associé à l'intervention croissante de l'Etat, nous permet maintenant de mettre en doute les possibilités d'arriver un jour à une société prenant réellement en charge les besoins de sa population. Il importe donc maintenant de choisir un mouvement pour démontrer concrètement toute cette dynamique.

CHOIX D'UN MOUVEMENT SOCIAL

Tel que nous l'avons dit, tous les nouveaux mouvements sociaux pourraient être le sujet de notre expérimentation. Toutefois comme il est impossible de les prendre tous, nous devons faire un choix. Celui-ci sera très arbitraire, basé sur une grande sensibilité pour le sujet étudié et par la grande facilité d'accès aux informations. Ceci étant dit, nous arrêtons notre choix sur le mouvement écologique québécois.

Imaginons que nous partons de l'essence écologique et que nous en venions à établir un culte de la nature. Nous serions alors face à une religiosité nostalgique telle que la vivaient les chrétiens du Moyen-Age face à Dieu. C'est ce que Samir Amin tente de nous faire croire lorsqu'il parle des mouvements verts dans son dernier livre La déconnexion. Nous suivrions ainsi le dogme des grands prêtres écologistes, avant-garde du changement social à préoccupation naturelle. Ne sommes-nous pas en train de présenter ce qui s'est produit avec le marxisme et la révolution ouvrière prolétarienne.

Et bien oui, et c'est pourquoi nous nous refusons le droit de partir de l'essence. La raison est simple: qui du mouvement écologique possède la vision le plus près de la vérité ou la vision juste? Impossible à dire, d'autant plus que nous ne croyons pas à la singularité de la vérité. Ainsi pour parler de démocratie, il est nécessaire de parler de pluralité et c'est

pourquoi nous partons du mouvement, parce qu'il englobe la pluralité des orientations à caractère écologique.

Je n'ai pas besoin ici de tenter de faire une présentation des différents courants écologiques car ce travail a déjà été fait par le sociologue québécois Jean-Guy Vaillancourt, dans son livre "Essais d'écociologie". Nous nous proposons plutôt de placer son modèle ainsi que les explications qui l'accompagnent en annexe 1, voir "les idéologies écologiques".

Comme le montre le modèle, il existe, dans la gamme des groupes dits écologiques ou environnementaux, des différences sur le plan de la radicalité. En effet, certains prônent un changement global de société, d'autres proposent de simples réformes enfin certains ne font que servir de couverture. En somme, ces derniers types de groupe ne proposent aucune transformation, ils s'efforcent simplement de faire l'objet de certaines préoccupations que l'on peut même questionner. Il faut se demander si elles réfèrent vraiment à une volonté écologique ou si elles ne sont que des couvertures de bonne conscience. C'est pourquoi ceux-ci ne sont pas vraiment considérés comme des groupes écologistes, tel que le souligne Vaillancourt.

~ Nous allons donc présenter le caractère d'unité politique du mouvement écologique, et par la suite nous pencher sur la diversité des orientations d'action qui se trouvent dans le mouvement écologiste et qui nous apparaissent comme complémentaires.

Il importe alors d'en montrer la composition, les orientations, et de faire ressortir en quoi il est réellement un nouveau mouvement social. Cette partie de notre démarche pourra, comme il vous sera donné de le constater, être associée au mouvement écologique mondial et non spécifiquement au mouvement québécois. Mais au même titre qu'il est impossible d'étudier simultanément tous les mouvements, l'étude du mouvement écologique mondial est trop ambitieuse. C'est pourquoi nous concentrerons notre recherche sur un conflit particulier. En effet, nous analyserons la Coalition Québécoise pour l'Environnement et les événements entourant le dépôt du projet de loi 70 modifiant la loi sur la qualité de l'environnement, à l'Assemblée Nationale du Québec.

La population québécoise a, par ce projet de loi, failli voir diminuer significativement son accès à l'information sur l'environnement. Heureusement, le mouvement écologique québécois, dans un spectaculaire élan, a su bloquer l'attaque que lui assainait la bureaucratie québécoise. Ne nous éternisons pas plus, le prochain chapitre portant sur le conflit saura vous éclairer d'avantage sur la question. Pour une meilleure compréhension, analysons maintenant le mouvement écologique dans ses grandes lignes.

CRISE DE LA RAISON D'ETAT ET MOUVEMENT ECOLOGIQUE

Un bref retour sur l'explication de Partant qui propose que ce n'est pas le capitalisme, même socialisé, qui est mis en cause, mais plutôt le mode de production et d'échange, nous fait voir que la crise que vivent nos sociétés n'est pas uniquement liée au capitalisme. Elle se retrouve aussi dans les pays dits socialistes, ce qui doit nous amener à chercher plus loin le syndrome de celle-ci. Partant propose un regard sur les fondements du mode de production et d'échange. Voie intéressante car elle nous amène à voir la logique qui sous-tend ce mode de production et d'échange. Cette logique productiviste est, comme nous le disions au premier chapitre dans les termes d'Habermas, une rationalité- par-rapport-à-une-fin. Oui nous sommes face à une raison utilitaire qui ne réagit qu'en fonction de l'objectif qu'elle s'est fixée: la production pour la production. Et Partant nous présente très clairement comment le mode de développement basé sur la science et la technologie et sur la logique utilitaire est susceptible de mener notre système à son autodestruction.

On ne voit donc pas comment de nouveaux progrès pourraient apporter une solution au problème le plus urgent à résoudre: Instaurer d'autres rapports sociaux et internationaux, faute de quoi l'humanité demeurera déchirée, avec des moyens techniques d'une croissante efficacité pour s'autodétruire. (Partant, 1982:7)

Nous nous trouvons ici dans le champ des contestations écologiques qui dénoncent l'actuel déséquilibre entre le mode de

développement productiviste proposé par l'homme et les possibilités qu'offre notre environnement naturel. En effet, d'un bout à l'autre du processus de production, on peut voir les méfaits de la rationalité utilitaire sur la nature. Sur-exploitation des ressources naturelles et humaines, sur-consommation d'énergie, énorme pollution. Trois exemples flagrants qui ne nécessitent même pas d'entrer dans la spécificité des dégâts qu'ils créent.

Si l'on voulait renverser la machine et sortir de la "logique utilitaire" pour arriver à une "logique culturelle" (Sahlins, 1980), il faudrait qu'il se produise d'énormes autres changements.

Placer la satisfaction des besoins, matériels et immatériels, de l'ensemble de la population au centre du processus de développement, impliquerait, pour chaque pays, de rompre avec certaines orientations de la production dictées par le marché international; ensuite, de défendre une stratégie de redistribution des ressources et des revenus au profit de la majorité de la population; enfin d'accroître la participation aux prises de décisions, de manière décentralisée, en privilégiant le potentiel de production-ressources et techniques, en particulier- et la capacité d'innovation locale. (Sachs, 1981:140)

Ignacy Sachs, auteur de cette citation tirée de "Initiation à l'écodéveloppement", reconnaît comme nous avons pu le voir qu'il y a en même temps que la crise écologique, une crise du social. C'est pourquoi il dit plus loin:

La recherche d'un autre développement exigerait donc d'importantes transformations de structures. (Sachs, 1981:143)

Et il n'est pas le seul de cet avis. Murray Bookchin, présente la même idée:

Intertwined with the social crisis is a crisis that has emerged directly from man's exploitation of the planet. (Bookchin, 1982:18)

Nous venons donc de voir que le regard des écologistes est lui aussi en train de critiquer la raison utilitaire qui prévaut dans nos sociétés. Mais prenons garde, car si ces deux auteurs critiquent la raison à partir d'un regard écologique, il n'en demeure pas moins que d'autres à partir du même regard, ne proposent pas les mêmes solutions. Certains diront volontiers qu'il n'y a pas de crise du social, que la seule crise qui soit est d'ordre écologique et que l'accent doit être mis sur un plus grand développement technologique et scientifique pour résoudre les problèmes qui existent sur le plan écologique. Ces idéologues que nous appellerons "écofascistes" pour employer les mots d'André Gorz (1978:101), ne voient pas les problèmes sociaux et financiers que connaissent nos sociétés. Le développement de procédés techniques et scientifiques pour contrer la crise écologique devrait passer par d'énormes investissements financiers que déjà nos sociétés ne peuvent se permettre. La seule voie est de travailler sur la crise sociale, pour reconstruire la solidarité humaine nécessaire à une prise en charge du social et des problèmes qui s'y présentent.

Or notre refus de l'écofascisme et notre préférence pour les visions écosocialistes (Vaillancourt, 1982:87) ne signifient pas

que nous allons porter notre recherche sur celui qui nous intéresse le plus. Nous préférons travailler sur la multitude d'orientations présentées par le mouvement social qui apparait en contestation à la crise sociale et qui prend une tangente différente selon la sensibilité qui la définit. Car en effet, selon leur sensibilité les écologistes peuvent se retrouver dans n'importe laquelle des 6 catégories de Vaillancourt. Cela ne veut pas dire que nous refusons de toucher aux questions écologiques, nous ne faisons ici que définir que nous ne partons pas de l'essence (écologique, féministe, urbaine) pour faire notre analyse. Car comme nous avons tenté de le démontrer, partir du rapport à la nature pour redéfinir les orientations du social ne nous assure pas que pour autant on veillera à résoudre les problèmes de dislocation et d'inégalité sociale. Rien, dans une approche écofasciste, ne nous laisse voir de préoccupation autre que de sauvegarde de la nature. En ce sens, nous pouvons questionner les objectifs d'une telle démarche. Vise-t-elle la préservation des ressources naturelles dans le but de prolonger l'efficacité des modes actuels de production ou la protection réelle de notre environnement.

Nous croyons fortement qu'une alternative écofasciste ne ferait que remettre à plus tard la nécessité de faire des choix sociaux dans le domaine de l'environnement. Car à notre avis, la résolution des problèmes écologiques passe par une volonté collective de protéger l'environnement.

Nous ne nions alors pas l'essence qui anime les mouvements mais nous proposons plutôt qu'elle soit la chair d'un fruit à saveur démocratique dont le noyau est la dislocation sociale.

MOUVEMENT ECOLO, POUR UNE SOLIDARITE SOCIALE A L'ECOUTE
DE LA NATURE

La logique de la production et de l'échange, qui domine dans nos sociétés, a placé les activités de travail élaborées sur une-rationalité-par-rapport-à-une-fin au premier plan. Comme nous le disions, les activités de travail sont des activités de production relevant d'un rapport individu-nature et ne sont pas fondées, dans le sens d'Habermas, sur une communication préalable entre les individus. Or la mise au premier plan de cette orientation a causé une tendance à la dislocation sociale que l'Etat n'a fait qu'accentuer.

Si donc les individus "dissociés" ne sont pas regroupés sur la base d'un consensus communicationnel, il faut postuler que ce regroupement est fait ailleurs. Un regard plus profond nous fait voir que la logique du système soumet les pouvoirs politiques et culturels à la concurrence du marché international.

Les pouvoirs d'Etats n'ont plus de force, ils ne sont
que des rouages qui s'entraînent
mutuellement. (Partant, 1982:15)

Nous voulons ici souligner la difficulté, pour ne pas dire l'incapacité, que connaissent les pouvoirs d'états à définir les

orientations de leur société. En les présentant comme des rouages, Partant veut nous amener à comprendre que chaque pouvoir d'état est soumis aux décisions des pouvoirs d'états extérieurs.

Cette interdépendance des pouvoirs d'états se trouve à être largement influencée par la structure de l'économie mondiale ainsi que l'imaginaire social occidental. C'est-à-dire que pour éviter l'endettement chaque pouvoir d'état se voit dans l'obligation d'accroître sa productivité. Productivité qui est considérablement redevable à la capacité de développement technique et scientifique.

Ce qui nous amène à dire que la techno-bureaucratie a peu de choix: ou elle privilégie le progrès technique et scientifique, ou elle place en grand danger l'économie nationale avec toutes les conséquences que cela entraîne. Mais nuancions un peu et soulignons qu'il serait possible d'avoir des états financièrement en santé hors de cette immense machine de l'économie mondiale. Si nous jouons dans l'engrenage international c'est particulièrement parce que notre techno-bureaucratie et les organes décisionnels de notre état en ont décidé ainsi sur la base de l'imaginaire social occidental.

Sur ces faits, un bref regard en arrière nous permet alors de voir que le développement technique et scientifique qui devait, à prime abord, assurer l'amélioration des conditions de vie, s'est aujourd'hui transformé en instrument de disparité sociale par son

nouvel objectif d'accroissement de la productivité. Et pire encore, plus la science et la technologie s'imposent plus s'accroissent les disparités dans la société.

En effet, la concentration du capital (Marx) et du savoir (Gorz, Bookchin) qui accompagne le mode de production et d'échange industriel, réglé sur l'accroissement de la productivité généré par les innovations techniques et scientifiques, provoque l'enrichissement de certains groupes au détriment de certains autres, d'où les disparités sociales.

Mais plus encore, les disparités sociales sont provoquées aussi par les choix que posent les pouvoirs d'états. Expliquons-nous, tel que nous le savons depuis quatre siècles les sociétés occidentales se fondent sur les idées proposées par le positivisme, dont la primauté du progrès scientifique et technologique est synonyme de résolution des problèmes de toutes sortes. Sur la base d'une telle réflexion, les Etats ont toujours favorisé la voie de la science et de la technique pour résoudre les problèmes de la société. Par exemple, on a favorisé la création d'équipement anti-pollution face à l'alternative sociale d'un autre mode de production. Encore mieux, on a investi considérablement dans le nucléaire, renvoyant aux oubliettes l'alternative d'une plus raisonnable consommation des ressources énergétiques. Et ce qui est pire, c'est que suite à la création de ces centrales nucléaires, on s'est retrouvé face à l'obligation d'investir à nouveau pour résoudre le problème de

déchet radio-actif ou plus dramatique, de résoudre les hécatombes comme celle de Chernobyl. De sorte que les problèmes technologiquement provoqués ou les innovations technologiques elles-mêmes obtiennent la priorité face aux questions sociales.

Cela nous amène à une conclusion simple, depuis la crise des années trente, c'est la science et la technologie qui sert de fondement à la raison utilitaire de la production. Ainsi ce nouveau fondement à la logique de notre système, nous mène dans une escalade qui elle-même n'a pas de préoccupations pour les individus qui vivent dans nos sociétés. On voit donc ici que le libéralisme qui plaçait l'individu comme central dans sa théorie, l'a repoussé derrière la nécessité prioritaire de la logique (rationalité) du système: la production.

C'est en ce sens que l'on peut voir que les choix de la technobureaucratie sont maintenant pris dans l'engrenage du marché international qui doit suivre l'évolution rapide des innovations technologiques et scientifiques qui sont désormais fondamentales dans le développement de nos sociétés. En effet, la multitude des choix qui sont faits dans le domaine de l'environnement sont dirigés par la rationalité utilitaire dans laquelle est prise la technobureaucratie.

C'est donc face à cette dictature technobureaucratique qu'émerge le mouvement social écologique. Ceci confirme notre hypothèse selon laquelle c'est sur la base d'une contestation de

la logique qui sous-entend les choix sociaux que se réunissent les mouvements sociaux et non sur la base de leur essence. C'est ainsi que l'on est capable d'expliquer comment pour le mouvement écologique, il est possible de voir coexister une grande diversité d'orientations politiques. Les autres mouvements nous semblent émaner du même processus: union politique anti-technocratiques avant d'être l'effet ou la manifestation d'une essence.

Si donc la dislocation sociale a favorisé l'établissement d'une techno-bureaucratie, il faut reconstruire la solidarité pour reprendre en main notre développement et briser le rouage qui soumet le système à cette dictature par la connaissance.

Nous pouvons donc voir que le mouvement écologique a déjà commencé à proposer des alternatives, premières ébauches d'une négociation sur le social et le vivre ensemble.

Certes, nous reconnaissons que le regroupement se fonde sur la sensibilité écologique du rapport Homme-nature.³ Et nous trouvons des plus intéressant que les écologistes trouvent le mode de production et d'échange, des systèmes capitaliste et socialiste, incompatible avec l'idée d'un développement en équilibre entre l'homme et la nature. Il faut toutefois prendre garde car plusieurs critiques écologiques proposent d'arrêter le développement technique et scientifique, le considérant comme la cause de tous

³ L'utilisation du terme homme est ici péjorative, car elle se rapporte directement à l'idée que l'exploitation naturelle est le résultat d'un rapport patriarcal de production homme-nature. Voir à ce sujet Murray Bookchin, *The ecology of freedom*, chap.1.

les maux qui affligent nos sociétés. L'élargissement d'une telle vision risquerait de ramener le mouvement écologique à un simple mouvement nostalgique ce qui à notre avis, n'est pas le cas.

Nous venons donc de présenter le mouvement écologique comme étant un mouvement social à préoccupation écologique. Néanmoins, il nous manque des dimensions du mouvement écologique pour définir qu'il est un réseau politique plus démocratique.

UNE POLITIQUE POUR LA NATURE

Laclau identifiait que l'action des mouvements sociaux vise à influencer les choix que fait le bloc hégémonique. Comme l'Etat se trouve à être dans tous les secteurs du social et que c'est lui qui possède la possibilité d'établir les politiques, il est incontestable qu'il fait partie du bloc hégémonique. Or à partir du moment où le mouvement écologique se met à contester les choix pris par l'Etat, il devient politique.

Tel que nous le disions dans la section précédente, le mouvement écologique conteste les décisions technobureaucratiques qui orientent le développement social. La contestation de ces décisions correspond à contester la logique utilitaire sous-jacente aux systèmes capitalistes et socialistes, logique que les technobureaucrates ne peuvent confronter parce qu'ils ne sont qu'un des rouages du système international.

Or quels choix technobureaucratiques conteste-t-on? Le choix de sacrifier les richesses naturelles à la société de consommation. Le choix de sacrifier la qualité de l'air et de l'eau à la production industrielle. Le choix de sacrifier la fécondité des sols à une surproduction qui sera quand même détruite pour soutenir les prix du marché. Le choix de sacrifier la richesse du travail artisanal à la production en série industrialisée et polluante. Le choix de sacrifier des espaces naturels au saccage militaire. Et combien d'autres choix pourraient-on énumérer?

Au fond les écologistes critiquent le fait que les choix se réalisent dans le sens d'une-rationalité-par-rapport-à-une-fin plutôt que par un consensus social qui s'élaborerait dans une activité communicationnelle. Il y a donc contestation du fait qu'on ait mis l'individu au coeur des préoccupations libérales et qu'il soit maintenant absent de la logique des choix qui le concernent au profit de la logique du système. L'individu est devenu l'esclave du système où il devait être le maître. Et, il en est de même pour la société de type socialiste: elle n'a pas non plus l'objectif de briser la rationalité utilitaire. Il y a donc, chez les écologistes, une recherche de l'autonomie qui leur permettra de faire des choix sur la base des droits sociaux.

Faisant allusion au droit à une saine alimentation, à celui d'avoir accès à de l'eau et de l'air purs, au droit de revendiquer un environnement naturel pour les générations à

venir, au droit de choisir entre le nucléaire, le solaire, l'éolien ou tout autres formes d'énergie. Ces droits devant être le produit d'un consensus entre les individus sur les choix du développement de nos sociétés et non plus l'imposition de décisions uniquement basées sur la logique utilitaire productiviste.

C'est en ce sens que l'on parle d'une intervention politique écologique.

DIVERSITE DES FORMES DE L'ACTION

C'est dans la façon d'articuler l'action qu'apparaît la diversité dans les mouvements sociaux. A ce titre le mouvement écologiste ne fait pas exception. Si l'on reprend le modèle proposé par Vaillancourt (annexe I) et que l'on définit plus spécifiquement les 6 courants (exception faite des courants (pseudo-contre-culturels réactionnaires) et (pseudo-conservationnistes, pseudo-environnementaliste réactionnaires qui ne sont pas écologiques) nous pourrions voir la diversité et même la complémentarité qui s'instaurent entre les courants.

II- Les contre-culturels individualistes

Ceux-ci qui sont généralement appelés "granola" en référence au fait qu'ils mettent l'accent sur une alimentation plus saine. Ils ne font pas d'action collective, préférant soutenir que

l'écologisme viendra d'une compréhension intérieure des individus. Ils participent parfois à des manifestations écologistes, mais toujours en leur propre nom.

III- Les contre-culturels communautaires

On les retrouve généralement sous la forme de groupes de récupération ou de coopérative d'alimentation naturelle. Leur action n'est pas non plus politique. Elle représente plutôt une union pour une action écologique plus efficace.

IV- les socio-culturels alternatifs

Ces groupes contestent la logique technique et scientifique qui domine notre société, en proposant des alternatives plus écologiques et naturelles de développement et de vivre ensemble. Par exemple: utilisation de la bicyclette, mode de transport moins polluant, contre l'usage excessif de l'automobile.

2- les conservationnistes

Ils défendent la nature, mais ne proposent pas de projet d'amélioration. Ils protègent les lacs, les vieux arbres et les espaces verts, souvent plus pour leur beauté et les plaisirs qu'ils offrent que pour leur utilité écologique. Ce groupe peut-être assimilé à la petite bourgeoisie professionnelle montante.

3- les environmentalistes

Ils sont des amants de la nature. Ils la protègent et travaillent à sa reproduction. Lutte contre les pluies acides, reboisement, assainissement des eaux et bien d'autres choses ne sont que quelques exemples des champs où ils intensifient leurs actions. Ceux-ci ont clairement défini l'Etat et les grandes industries comme l'ennemi numéro un. Néanmoins ils ne revendiquent pas de changement structurel de la société.

4- les écologistes-politiques

Ce groupe ne demande rien de moins qu'un changement de société, vers la prise en charge de la nature et de la société par la totalité des individus autonomes. Ils sont ce qu'on peut identifier comme "l'idéal-type du groupe écologiste, et non du mouvement écologiste". Ils participent dans tout ce qui s'appelle action dans le champ de l'écologie et de l'environnement.

Tous ces courants nous montrent bien la diversité des groupes écologistes. Allons plus loin et voyons que plusieurs ne sont pas écologiques, au sens où écologie signifie:

The dynamic balance of nature, with the interdependence of living and non-living things. (Bookchin, 1982:22)

Cette vision de l'écologie comme champ où se redéfinissent de nouveaux rapports égalitaires entre l'individu et la nature, diffère fondamentalement de la vision environnementale qui

favorise une attention particulière pour la nature sans reconnaître la nécessité d'un nouveau rapport égalitaire avec la nature. La nature continue d'être pour les environmentalistes un objet au service de l'humanité et non un partenaire existentiel. Ce qui justifie bien l'idée de Jean-Guy Vaillancourt, de parler plutôt de mouvement vert québécois, tel qu'il le présente dans un article de la revue "Possible"

Quoiqu'il en soit, que les groupes soient purement écologiques ou environnementaux, ils demeurent incontestablement diversifiés et complémentaires. Car comme nous avons vu, ils abordent la question du rapport avec la nature chacun dans une direction qui leur est propre, certains se rapprochant d'autres mais ne les intégrant jamais. Pour le montrer, d'une façon simple, prenons deux groupes très proches, le courant socio-culturel alternatif et le courant de l'écologie politique.

Même si l'on peut dire que le second a beaucoup emprunté de la philosophie du premier, il est impossible de dire que le premier accepterait un changement social de fondement écologique. Les socio-culturels alternatifs proposent irréfutablement des alternatives à la logique techno-bureaucratique de développement, mais il est clair qu'ils n'ont pas comme priorité la prise d'un contrôle politique du social. Ces groupes sont donc complémentaires mais ne peuvent être confondus.

Ce qui est le plus intéressant, c'est que dans cette diversité, il y a une discussion qui s'établit. En effet, nous pouvons voir des tendances écologiques religieuses et d'autres qui modèrent davantage leur participation. D'autres désirent la disparition de la science et de la technologie, voyant le progrès comme le pire de tous les maux. Alors que d'autres préfèrent changer la logique qui sous-entend l'utilisation de la science et de la technologie. Certains voient dans la société le monstre de la destruction naturelle et souhaitent retourner à la communauté d'antan, plus petite, plus humaine, alors que d'autres croient qu'il soit impossible et non souhaitable d'effectuer un tel retour.

Toutes ces orientations et contre-orientations ne représentent-elles pas la démocratie avec son espace public? En effet, démocratie ne signifie pas "free for all", cela signifie seulement la possibilité de participer aux décisions en faisant valoir sa préférence face à d'autres préférences dans un contexte où la majorité reçoit satisfaction.

Or qui est assez crédule pour croire qu'un régime démocratique n'a pas à faire de choix ou d'établir certaines normes collectives qui peuvent être changées si cela est nécessaire. Nous ne soulignons ici rien de plus que le rapport qui existe entre liberté personnelle et choix collectif. Lorsque nous parlons d'espace public dans le mouvement écologique, nous soulignons que dans sa lutte le mouvement doit faire des choix

pour que sa démarche soit efficace. Cela signifie aussi que chacun des militants ne recevra pas entière satisfaction mais que du moins dans une action démocratique, chacun pourra faire valoir son point de vue dans l'orientation de la démarche d'ensemble. Toutefois, cela n'empêchera pas chaque militant et chaque organisation de continuer sa démarche. Car si des militants ou des organisations ne trouvent pas les changements suffisant ou appropriés, il leur est possible de proposer de nouvelles revendications. Le mouvement écologique étant sans forme précise et sans revendication pré-établies, en référence à un discours "un" au sens de la singularité, il est constamment possible de le modifier, mais il restera toujours nécessaire de conserver sa relation au rapport humanité-nature.

Cette mouvance relative à la diversité et à la complexité, existant dans le mouvement écologiste, est particulièrement intéressante sur le plan du politique et de la démocratie. De l'intérieur comme avec l'extérieur, le mouvement écologique, par l'expérience que ses combats lui donnent, se trouve à pratiquer ce rapport diversité/complexité. Voyons donc comment cela s'opère dans le mouvement vert.

MOUVEMENT VERT ET LES AUTRES CHAMPS DE REVENDICATION

Si les verts ont la nature pour champ de revendication, les femmes, les ruraux, les nationalistes, les régionalistes, les pacifistes, les homosexuels, les anti-racistes et autres ont eux

aussi leur champ de revendication. Et le processus démocratique n'est-il pas que chacun expose sa préférence? Or l'avènement des mouvements sociaux a mis clairement en lumière la multitude des champs qui anime le social et influe sur les choix. Il est donc plus difficile de dire que tel sujet est celui par lequel on doit établir la lutte sociale. Ce qui n'est pas contestable c'est que tous ces mouvements ont le même adversaire, le groupe hégémonique, qui selon le cas est formé de l'Etat, de la bourgeoisie ou même d'une fraction de ceux qui détiennent les postes de direction au sein de l'Etat, des institutions économiques et même de la société civile.

Ce constat a permis, au cours des dernières années, de voir surgir une multitude d'alliances entre des mouvements sociaux. Ainsi le mouvement écologiste a tissé des liens directs mais diffus avec le mouvement des femmes, des travailleurs, des régionaux ainsi que plusieurs autres. Un des plus apparent est le lien entre mouvement écologique et le mouvement de paix.

Ne sommes nous pas en train de parler de l'union des mouvements sociaux contre un adversaire hégémonique à partir d'une diversité de champs qui sont complémentaires? Il est possible de parler de filiation de mouvement dans des luttes contre un ennemi véritable. Il n'est plus possible de parler de mouvements-personnages, "mouvement coïncidant avec une catégorie sociale et visant la prise du pouvoir et le rapport avec le politique comme l'essentiel de son action" (Melucci, 1983a:43).

car la réflexion des mouvements sur eux-mêmes et sur leurs rapports avec les autres mouvements, est devenue trop grande pour qu'on puisse croire que seule leur essence les porte à l'action. Les mouvements sociaux seraient inexistants ou atomisés s'ils ne tenaient qu'à leur essence. Car comme nous le soutenons depuis le début de notre exposé, l'union des mouvements relève plus de l'action politique que de leur essence. Nous devons reconnaître que les mouvements se complètent, se confrontent, s'unissent, se scindent, et ce dépendant de la conjoncture. Ce qui nous fait dire qu'il existe une importance des plus considérables de la spacio-temporalité dans les rapports qui articulent les mouvements sociaux et que cela conduit à la nécessité de construire une matrice particulière pour chaque conflit qui bouleverse le social. Les mouvements-personnages sont moins prisées, avec eux les visions singulières se trouvent fortement ébranlées, mais la religiosité provoquée par la peur d'un avenir incertain veille bien à rassurer les militants qui ont besoin de l'assurance d'un avenir meilleur.

MOUVEMENTS SOCIAUX, MARQUE DE SURETE

Face aux fanatismes divers, pour qui la vérité n'est plus à rechercher, nous avons au moins les mouvements sociaux et les militants athés. Nous nous sommes efforcé de montrer que le mouvement vert, de l'intérieur comme de l'extérieur, se trouve à être la nébuleuse dont Melucci et Vaillancourt nous parlent dans

leurs textes. Le foisonnement d'idées ainsi que l'impossibilité de définir un discours "UN" auquel tous se rallieraient ne peut que nous garantir de l'immaîtrisabilité de ce magma revendicateur. Si donc les anciennes formes de représentation politique ne peuvent encercler le mouvement par des mesures politiques, outre l'élimination physique (moyen qui nous semble possible mais qui ne peut persister) nous croyons que la pluralité des mouvements sociaux est une marque de sûreté contre le danger toujours présent d'un fanatisme unificateur.

Or, nous pouvons dire que nous assistons à une évolution des formes d'acteurs politiques. Je ne voudrais pas dire "révolution" car le phénomène actuel ne détruit pas les anciennes formes de représentation politique. Néanmoins nous nous trouvons face à une lave sociale de transformation dont on ne sait quand elle se décidera à faire éruption.

Il est donc à propos de vous présenter une de ces éruptions et de veiller à vous faire voir ce qu'il y avait de spécifique dans la conjoncture pour que le mouvement vert québécois entre en action. La présentation du mouvement vert, se voulait démonstrative de la mouvance des acteurs et des idées. Elle se voulait exemple de l'action politique démocratique. C'est donc en ce sens que nous allons tenter d'analyser le conflit qui a entouré le dépôt du projet de Loi 70 sur l'accès à l'information sur l'environnement du gouvernement du Québec.

CHAPITRE 3

LA PETITE HISTOIRE DE L'ACCES A L'INFORMATION SUR

L'ENVIRONNEMENT

L'analyse d'un mouvement social est-elle possible hors du contexte conflictuel? Notre réponse est ferme, NON. Ce n'est que dans le contexte de revendication que l'on peut voir s'inscrire l'existence d'un mouvement social. Il y a, et cela n'est qu'élémentaire, des centaines d'individus et de groupes qui revendiquent de façon régulière sur des préoccupations sociales. Mais ils ne peuvent être considérés comme mouvement, car le mouvement est la totalité de ses groupes et individus mobilisés sur un enjeu particulier.

Or c'est ce qui s'est produit au Québec durant l'été 1986. Le gouvernement avait déjà lu en première lecture le projet de Loi 70 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement. Rien ne devait en principe empêcher l'adoption d'un tel projet. Qui aurait cru bon d'ameuter l'opinion publique pour un exercice législatif routinier de concordance entre quelques lois?

L'histoire n'était toutefois pas si simple. Les modifications proposées ne faisaient pas que "concorde", elles diminuaient l'accès à l'information en matière d'environnement. Il fallait faire vite et regrouper le plus grand nombre d'intervenants possible pour stopper ce projet de loi. Or si le champ de l'écologie était central dans ce dossier, il ne l'était pas moins

pour tout autre groupe ou personne pour qui la qualité de l'environnement est importante. C'est donc sur ces bases que se forma la Coalition Québécoise Pour l'Environnement.

Sans vouloir diminuer l'importance de ce mouvement, et bien plutôt pour lui offrir des bases plus solides, il m'est essentiel de dresser un portrait du profil québécois en matière d'environnement. Les apports antérieurs, les prises de position, les développements concrets qu'a suivi le Québec dans sa recherche d'une plus grande qualité de l'environnement éclaireront, j'en suis sûr, nos voies de recherche et nos positions. C'est pourquoi je vous convie à la petite histoire de l'accès à l'information sur l'environnement au Québec.

LA LOI SUR LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

C'est en 1972, sous l'impulsion du Dr. Victor Goldbloom, que le parti libéral du Québec, alors au pouvoir, décidait d'instituer une loi sur la qualité de l'environnement. Cela n'instituait toutefois pas un ministère puisque cette législation tombait sous la responsabilité du Dr. Goldbloom, alors ministre des affaires municipales et de l'environnement. Enfin, Québec se munissait d'un outil pour voir à la qualité de son environnement.

En 1976, le parti québécois prend à son tour le pouvoir, et sous les pressions de M. Marcel Léger, le P.Q. fonde officiellement un ministère de l'environnement dont il sera le premier à occuper le poste de ministre. Il déclare alors:

Les six millions de québécois seront des 'inspecteurs de l'environnement'. (Rogel, 1981:264)

M. Léger avait bien compris, la grandeur du territoire québécois, la multitude des problèmes environnementaux, la puissance du cabinet défendant d'autres intérêts que ceux de l'environnement, nécessitaient l'appui d'une grande part de la population québécoise. Suite à la création du ministère, on voit rapidement la régionalisation des services du ministère, on passe de 540 fonctionnaires des services de la protection de l'environnement à 1100 employés, le budget passe de 17 millions à 86 millions. D'énormes changements sont effectués. Pour en savoir plus, consulter le chapitre 5 du livre Un paradis de la pollution de Jean-Pierre Rogel. On y donne d'excellentes informations sur le développement qu'a connu le Québec entre 1970 et 1981 dans le domaine de l'environnement.

C'est dans cette volonté de faire de chaque québécois un agent de l'environnement que M. Léger proposait en 1978, sous l'argumentation de STOP (Society To Overcome Pollution), que soient ajoutés les articles 118.4 et 118.5 à la loi sur la qualité de l'environnement. Voici donc ces articles:

-Article 118.4 -Obtention de renseignement

Toute personne a droit d'obtenir du ministère de l'environnement copie de tout renseignement disponible concernant la quantité, la qualité ou la concentration des contaminants émis, dégagés, rejetés ou déposés par source de contamination.

-Article 118.5 -Tenue d'un registre

Le ministre tient un registre de:

- a) toutes les demandes de certificat d'autorisation, de certificat, d'autorisation ou de permis soumises

- en vertu des articles 22, 31.1, 31.6, 32, 32.1, 32.2, 48, 54, 55, 160 et 196;
- b) tous les certificats d'autorisation, les certificats, les autorisations et les permis délivrés en vertu desdits articles;
 - c) toutes les études d'impact sur l'environnement soumises en vertu de l'article 31.3;
 - d) toutes les ordonnances et avis préalables à l'émission d'une ordonnance rendu en vertu de la présente loi;
 - e) tous les programmes d'assainissement soumis ou approuvés en vertu de l'article 116.2;
 - f) tous les appels interjetés en vertu de la section XI et toutes les décisions rendues en vertu de l'article 103; et
 - g) toutes les attestations de conformité environnementale produites en vertu de l'article 95.1.

Ce registre peut être consulté par toute personne.

(loi sur la qualité de l'environnement, 1978:47)

Nous demeurons réalistes, même si en 1978, il y a eu législation des deux présents articles, ainsi que l'appel populaire, rien n'assure que le ministère respecte la loi et que les 6 millions d'inspecteurs ont un poids quelconque face au cabinet. Il est facile d'être réaliste en 1986 sur des faits de 1978. L'histoire nous montre qu'en effet, les deux articles ont facilité des demandes de renseignements et qu'ils ont été respectés plusieurs fois lors d'appel en cour. Processus long et très onéreux pour des associations à but non-lucratif. En ce qui concerne M. Léger, il est possible de voir que comme son prédécesseur, les années l'on rendu moins sévère. En effet, lors des cas où M. Léger décidait d'appliquer la loi, ou il s'agissait d'amende symbolique minime, ou bien on voyait des délais

d'application se multiplier. Néanmoins le Québec avait fait des pas de géant.

UN A-COTE IMPORTANT

1982, La commission permanente des affaires municipales, chargée d'étudier le projet de loi No. 46, intitulé, loi modifiant la loi de la Communauté Urbaine de Montréal, se voit présenter un amendement à l'article 37 qui deviendrait l'amendement 97d. L'amendement se lit comme suit:

"Toute personne a le droit d'obtenir de la Communauté Urbaine de Montréal copie de tout renseignement disponible concernant la quantité, la qualité ou la concentration de contaminants émis, dégagés, rejetés ou déposés par une source de contamination."

M. Lincoln dira en plus de cette amendement:

"C'est en fait le mot à mot de la loi sur la qualité de l'environnement qui est applicable à la qualité de l'environnement, mais il semble que si ce n'est pas inséré dans la loi de la CUM, ce n'est pas applicable à la CUM. On voulait faire une concordance avec la loi sur la qualité de l'environnement pour que cela s'applique à la CUM. C'est exactement le mot à mot de la loi sur la qualité de l'environnement." (Commission permanente des affaires municipales, 26 mai 1982, p.4844-4845)

Laissons donc cet à-côté, mais ne le perdons pas de vue, il pourra se montrer des plus importants dans les prochaines pages.

LA FIN DU REGNE PEQUISTE

Pour le présent dossier, le mandat de M. Adrien Ouellet, comme Ministre de l'environnement n'est pas d'un intérêt particulier, sauf peut-être la modification qu'avait fait l'Assemblée Nationale à l'article 118.4 de la loi sur la qualité de l'environnement, le 20 juin 1985. Cette modification était faite pour établir les concordances nécessaires à l'adoption de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. La modification se lit comme suit:

"Le présent article s'applique sous réserve des restrictions aux droits d'accès prévues à l'article 28 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)." (Loi sur la qualité de l'environnement, 1986

Q-2/47)

En effet, il fallait faire cette modification à la loi sur la qualité de l'environnement car elle a préséance, étant antérieure à la loi sur l'accès à l'information. Si donc le mandat de M. Ouellet n'a rien eu de particulier pour notre recherche, un autre événement important s'est produit dans les coulisses du ministère de l'environnement. Quelques jours avant les élections du 3 décembre 1985, soit le 27 novembre 1985, le service juridique du MENVIQ (Ministère de l'environnement du Québec) présente le document intitulé "Recommandations de modifications législatives".

Dans ce document, c'est la page 5 qui nous intéresse, car on y traite de l'article 118.4. Il y est écrit:

"La portée de l'article 118.4 apparaissant un peu trop large puisqu'il ne tenait pas compte des réalités reliées à l'administration de la justice."

Il y est de plus écrit:

"Pour notre part, nous croyons qu'il y aurait peut-être lieu de suggérer une abrogation pure et simple pour s'en remettre exclusivement au mécanisme de la loi sur l'accès."

Si notre lecture est bonne, et elle l'est, le contentieux explique qu'avant la modification de 1985, l'article 118.4 paraissait trop large. Or nous ne comprenons pas qu'un article qui n'est plus suffisamment puissant pour renverser d'autres lois et qui a une utilité certaine soit abrogé.

L'ARRIVEE DES LIBERAUX

3 décembre 1985, le parti libéral du Québec, remporte les élections. Un nouveau cabinet est formé et l'on y retrouve M. Clifford Lincoln à titre de Ministre de l'environnement. Si vous vous rappelez bien, il s'agit du même M. Lincoln que lors des événements de 1982. Ce mandat amenait avec lui 3 crises graves au sein de la vie environnementale. Entre l'élection et la date où j'écris ces lignes, 30 septembre 1986, le ministère de l'environnement a connu 3 moments de profonde incertitude et de remise en question.

Le premier moment, est le renvoi aux propriétaires de plage de la responsabilité d'effectuer les tests de qualité de l'eau, crise du printemps 86. Le deuxième moment, est le dépôt du projet de loi 70 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, à la fin mai 86. C'est ce deuxième moment qui servira de cas pour l'étude du mouvement vert québécois, car c'est lors de cet événement que se sont mobilisés les militants écologistes de façon plus marquée. Et le troisième moment, la remise en question de l'existence du BAPE (Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement) à la fin juillet, début août 1986.

Reconnaissant que les 3 événements sont liés à une nouvelle orientation du ministère, nous veillerons plus loin à faire la connexion entre les trois. Toutefois, le sens de notre démarche nous amène à porter notre attention sur le second de ces trois événements. Pour ce faire continuons notre chronologie.

DEPOT ET CRISE DU PROJET DE LOI 70

C'est à la fin mai 1986 que M. Lincoln présente en première lecture le projet de loi 70, modifiant la loi sur la qualité de l'environnement. Ouvrons une parenthèse pour présenter les changements que provoque cette modification.

1- Les changements des articles 117 et 118 accroissent significativement le pouvoir du ministre.

(voir: annexe II pour les articles)

2- L'abrogation des articles 118.4 et 118.5 sont une perte

considérable pour la population.

(Ces deux articles ont été cités précédemment.)

Heureusement pour le monde environnemental québécois, un avocat montréalais spécialisé dans le domaine de l'environnement, Maître Michel Yergeau, ancien vice-président du BAPE, a eu connaissance du dépôt du projet et en a averti M. Louis-Gilles Francoeur, journaliste s'occupant particulièrement des questions environnementales au bien connu journal, Le Devoir. C'est ainsi que le 25 mai, Le Devoir publiait un premier article sur la question. Francoeur ne manqua pas non plus de s'informer auprès de groupes écologistes pour obtenir leur opinion sur la question. L'un des représentants de groupe, André Bélisle porte-parole de l'AQLPA (Association Québécoise de Lutte contre les Pluies Acides) qui préparait une conférence de presse, conjointement avec l'UPA (Union des Producteurs Agricoles) et la FQF (Fédération Québécoise de la Faune), décide de changer le sujet de la conférence pour exhorter les groupes environnementaux à former une coalition pour stopper le projet de loi. La Presse du 29 mai souligna ce fait et le 30 mai déjà, Francoeur soulignait dans Le Devoir que la coalition prenait des proportions sans précédent concernant le domaine environnemental. En effet, en moins d'une semaine la coalition regroupait pas moins que 30 groupes de tous les coins du Québec et de tous les domaines. Toujours dans Le Devoir, le 2 juin "Lincoln se dit prêt à réviser le projet de loi 70". Plus fort encore, le 5 juin dans Le

Devoir, on lit "Environnement et information: Lincoln se dit prêt à modifier le projet de loi 70".

Le 17 juin, la coalition dépose un mémoire à Lincoln. Et le 21 juin, Lincoln retire son projet de loi. Il s'ensuit une rencontre le 22 septembre 1986 entre lui et la coalition.

CHAPITRE 4

ANALYSE DU CONFLIT SOUS L'ANGLE GOUVERNEMENTAL

L'étude d'un cas comme celui du projet de loi 70, nous oblige à reconnaître la primauté de l'intervention de l'Etat dans ce conflit. Cela justifie donc la nécessité d'analyser le conflit sous l'angle de l'Etat. Pour cette analyse, quatre points nous semblent centraux; le discours et les actions de l'Etat sur l'Environnement, les acteurs institutionnels, le contexte du conflit et finalement les rapports de force au coeur de l'Etat. Nous expliquerons ces choix avant leur présentation afin de bien mettre notre démarche en perspective. Abordons donc l'analyse sans plus tarder, car une foule d'informations pourront éclairer notre compréhension des événements.

LE DISCOURS ET L'ACTION

Nous allons présenter trois discours de l'Etat dans cette section. Chacun d'eux sera vu dans une double optique, à savoir, exposé du discours puis critique par rapport à l'action. Cela nous permettra de mieux voir les intentions de l'Etat. Pour ce qui est des trois discours, ils sont les suivants: 1-Le mémoire présenté à la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, par le Gouvernement du Québec en mai 1986. Le choix de ce document est dû au caractère officiel du document et au fait qu'il soit l'un des plus récents, en rapport à notre

étude et aux événements entourant le dépôt du projet de loi 70.

2- Les notes explicatives qui figurent à la présentation du projet de loi 70. Comme ce projet de loi est la cause de notre conflit, il est plus qu'indiqué d'en tenir compte pour comprendre l'optique de l'Etat.

3- La position officielle du Ministère de l'Environnement sur les événements qui ont entouré la présentation du projet de loi. Cette position fut demandée au Ministère dans une demande d'information et il me fut recommandé de fouiller les minutes des débats de l'Assemblée Nationale pour l'obtenir. Faisons donc place au premier discours.

MEMOIRE PRESENTE A LA COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans ce document, on peut voir les faiblesses, les expériences et les orientations qui régissent le comportement du Québec en matière d'environnement.

On y reconnaît que l'action gouvernementale porte sur les effets des problèmes plutôt que sur les causes, que l'approche sectorielle ainsi que la tendance à l'isolement de chaque problème sont les faiblesses majeures de notre intervention en matière d'environnement. Pour ce qui est des expériences, elles sont très variées. La prévention, la planification, l'aménagement, l'intervention, l'évaluation, la consultation, la législation, l'assainissement, la réglementation et le recyclage, sont des formes d'action dont le Québec peut être fier. Et ce, dans différents domaines, les eaux, les municipalités, le Nord

québécois, l'agriculture, le développement, les pluies acides, l'Hydro-Québec et bien d'autres. Nous pouvons certes dire que le Gouvernement québécois est informé et présent dans les grands débats sur l'environnement.

Mais ce qui traverse le document c'est l'orientation que doit prendre le Gouvernement. Se basant sur les constats et les faiblesses des approches et des actions du gouvernement et de la population, on propose, autant au Québec qu'à l'extérieur, quatre voies principales. Celles-ci se résument à: intégrer les préoccupations environnementales dans les choix de développement économique et social; apporter des solutions novatrices, concrètes et réalistes aux problèmes; développer la coopération et la concertation dans l'action et finalement; améliorer et élargir le niveau de compréhension et d'engagement des intervenants, publics et privés.

Il n'y a pas à dire, les québécois et québécoises peuvent féliciter leur gouvernement, car ce document permet de dire que l'Etat québécois est au fait en matière de perception des problèmes et des moyens de les résoudre. L'oeil de l'Etat a bien perçu la réalité québécoise en matière d'environnement. Dommage que la main de l'Etat n'ait pas la dextérité de l'oeil. C'est ce que je vous offre de voir maintenant. Du discours à l'action, les intermédiaires se font nombreux ce qui accroît la distorsion entre l'idée et sa réalisation.

Par exemple, on peut lire dans le document:

La pression sur les ressources dans la conjoncture actuelle laisse entrevoir d'importants problèmes, notamment dans les pays du Tiers-Monde.(p.2)

Il est intéressant de constater que le gouvernement soit averti de la situation de limite de l'environnement. Néanmoins, il nous semble superflus de souligner la situation du Tiers-Monde, car cela a pour effet de faire croire que la situation québécoise est sans gravité. Nos lacs, notre faune, notre flore, ne sont pas dans un état plus enviable que les autres. L'acidité du Bassin de la Baie-James, la condition des érables et les abats de chevreuil qui sont maintenant non-comestibles, ne laissent pas un tableau plus rose pour nous.

LE NEO-LIBERALISME;

les pressions pour réduire l'importance des interventions gouvernementales dans l'économie des pays industrialisés se font de plus en plus pressantes.
(p.2)

Le document continue en expliquant l'importance que joue l'Etat dans le domaine récent de l'environnement. Nous ne nous inquiéterions plus de ce fait, si le gouvernement avait un jour pris une position ferme face à l'entreprise privée et même publique, en matière d'environnement. A moins d'un renversement surprenant, rien ne semblera vraiment changer. Mais n'enlevons pas son crédit à l'Etat, dans certaines causes, il est d'un support digne de mention.

L'OPINION PUBLIQUE;

En effet, un sondage scientifique réalisé à l'automne dernier révélait que 72 pour cent de la population du

Québec est d'avis qu'il faudrait renoncer à tout nouveau développement économique qui porterait atteinte à la qualité de l'environnement. (p.2)

Ce fait lié au précédent, nous place face à ce qu'Habermas appelle la tendance à la crise de légitimité. De fait, le gouvernement québécois se voit face à l'obligation de faire des choix judicieux entre le développement économique et la volonté populaire en matière d'environnement.

Le document aborde ensuite les principes d'actions; un point nous a particulièrement intéressé dans cette section, le point 4.

Enfin, il paraît nécessaire d'améliorer et d'élargir le niveau de compréhension et d'engagement des divers intervenants. En effet, la préoccupation environnementale doit être partagée par l'ensemble des agents socio-économiques et des pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux et ceux-ci devraient pouvoir disposer de moyens d'organisation, d'intervention et d'action pour la traduire. (p.4)

Une des caractéristiques de la présente situation est la monopolisation des connaissances, et la capacité de définition des problèmes, de la formulation et de la mise en oeuvre des solutions par un nombre restreint d'organismes, même à l'intérieur du gouvernement. (p.4)

Dans la première citation, ce qui attire notre attention est l'absence des groupes environnementaux dans l'énumération des intervenants. Comme si la protection de l'environnement était le privilège des pouvoirs politiques et économiques. Il est clair pour nous que les intervenants énumérés ont plutôt intérêt (politiquement et économiquement) à voir les groupes populaires absents d'une démarche environnementale.

Dans la deuxième citation, c'est la monopolisation des connaissances et de la capacité de définition des problèmes, ainsi que le nombre restreint d'organismes qui nous agacent. La limitation de l'accès à l'information sur l'environnement, telle que proposée par le projet de loi 70, n'est pas une façon de briser la monopolisation des connaissances et d'élargir le nombre d'organismes intervenants. Il y a un réel désir d'augmenter le nombre d'intervenants mais dans un milieu restreint, bel objectif.

Le document nous amène alors à parler de l'expérience du Québec;

La première de ces expériences se trouve dans le régime de protection de l'environnement et du milieu social de la Convention du Nord-Est québécois qui est digne de mention à au moins deux égards: (p.7)

Nous allons vous présenter deux expériences différentes de celles dont on est fier dans ce document. Premièrement, il est des plus rigolo que ce pourquoi on se frappe les bretelles en mai, provoque de la part de la même commission la plus grande indignation dans les deux semaines qui suivent la présentation du mémoire. Nous nous référons au scandale du mercure, dans le bassin de la Baie-James, découvert par la commission mondiale sur l'environnement en juillet 1986. Et la deuxième expérience vient du fait que le Gouvernement du Québec avait été averti qu'il fallait déboiser avant d'inonder les terres, raison du dépôt du mercure. UNE BELLE EXPERIENCE, dont on se doit d'être fier.

une autre expérience intéressante est le mécanisme d'évaluation environnementale (étude d'impact) qui s'applique obligatoirement à un grand nombre de projets gouvernementaux et privés dans le Québec.(p.8)

Il est question ici du BAPE (Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement). On peut aussi en être fier, l'été 86 a failli voir disparaître cette belle expérience. S'il n'est pas disparu, on a au moins réussi à en mettre la crédibilité en doute. (A ce sujet, voir les journaux des mois de juin et juillet)

Il convient aussi de faire mention d'une autre particularité de notre législature environnementale qui reconnaît à toute personne un droit à la qualité de l'environnement, conformément à certains paramètres établis par la loi et qui permet à toute personne d'intenter des procédures judiciaires de nature civile ou pénale à l'endroit d'une personne ou d'une entreprise qui porte atteinte à ce droit.(p.9)

Des plus riches, cet exemple est au coeur de notre projet car c'est directement les possibilités publiques que coupait le projet de loi 70.

Le point 6 de la page 9, n'est qu'un autre échec du gouvernement dont on veut faire croire à la bonne conscience. Lorsqu'on lit en page 10.

Certaines de ces expériences originent d'organismes gouvernementaux généralement orientés vers le développement des ressources et témoignent de la diversité des préoccupations environnementales de la société québécoise ainsi que de son désir d'associer le plus grand nombre de personnes et d'organismes possible au développement des ressources, à l'aménagement du territoire et à la protection des valeurs environnementales auxquelles sont attachés les Québécois et les Québécoises.(p.10)

Comment croire cet exposé, lorsqu'on sait que le Gouvernement veut limiter l'accès à l'information sur l'environnement et qu'un fonctionnaire du MENVIQ traite les groupes environnementaux de "MAL NECESSAIRE" (citation verbale lors d'une entrevue).

Ce préjugé défavorable à l'égard des groupes environnementaux, ne peut mener qu'à dire:

Peu d'organismes environnementaux ont cependant abordé ce problème de façon stratégique et, par conséquent, peu d'entre eux ont développé la capacité institutionnelle nécessaire pour convaincre leurs partenaires gouvernementaux de la justesse et de la pertinence de ces préoccupations. (p.16)

C'est sur cette note que nous finissons l'analyse du premier discours. Il nous laisse des plus conscients de la position du Gouvernement du Québec. L'environnement est un à-côté auquel nous devons accorder un discours des plus compatissants et dans lequel l'action doit tenir compte des préoccupations du développement économique d'abord.

NOTES EXPLICATIVES DU PROJET DE LOI 70

A la page 2 du projet de loi 70, on nous explique les objectifs et les raisons d'un tel projet. Dans un premier temps on explique que les modifications visent "à faire de cette loi un support mieux adapté aux besoins administratifs du Ministère de l'Environnement". Le deuxième paragraphe expose les nouveaux besoins qui justifient la modification de la loi. Pour ce qui est du troisième paragraphe, nous préférons le citer car c'est sur lui que se porte notre réflexion.

D'autres dispositions contenues dans ce projet de loi visent à éliminer le double emploi qui existe en raison des dispositions contenues dans la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, par l'abrogation de certains articles de la loi sur la qualité de l'environnement. (projet de Loi 70, Gouvernement du Québec)

Si l'on en croit cette note explicative, l'abrogation d'articles de la loi sur la qualité de l'environnement ne crée aucun problème car les mêmes informations pourront être obtenues par le biais de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Parallèlement, on peut voir que c'est contre cette déclaration que se forme la Coalition. La lecture du mémoire déposé par la Coalition montre bien la perception de celle-ci. On voit que l'argument de la concordance ne fait que soulever des contestations. Il en est de même pour l'abrogation des articles 118.4 et 118.5. La Coalition fait bien comprendre que si la Loi de l'accès permet la même chose, quel intérêt y a-t-il alors à les abroger. Surtout que la Loi de l'accès a pour but de permettre un accès plus grand.

Cette version des faits nous questionne car déjà en 1981, le BAPE, dans un mémoire à la Commission Paré, soulignait qu'il craignait une telle législation (Loi de l'accès) qui permettrait aux organismes publics de se réfugier derrière celle-ci qui est plus restrictive que la Loi sur la qualité de l'environnement.

Toujours dans ce sens, M. Jean-Marc Ducharme, secrétaire et directeur du service juridique de la Commission d'accès à l'information du Québec, répond à une lettre de M. Michel Famelard le 11 juillet 1986 en soulignant que:

Dès sa présentation à l'Assemblée Nationale, ce projet de loi a fait l'objet de nos préoccupations, notamment les articles 5, 6 et 7 qui constituaient, de prime abord, des restrictions à l'accès dans le domaine de l'environnement.

Rejoint par téléphone, celui-ci nous a confirmé que le projet de Loi 70 représentait bien une restriction des possibilités d'accès à l'information en matière d'environnement. Il nous souligna, de plus, qu'un avis téléphonique avait été donné au MENVIQ, soulignant que les concordances réduisaient l'accès à l'information.

Reconnaissant notre manque d'expérience sur le plan de l'interprétation législative, nous préférons ici ne pas porter de jugement sur la position du gouvernement. Je me bornerai à souligner que les positions du Gouvernement et de la Coalition sont provoquées par une lecture différente des lois. Cela nous amène toutefois à reconnaître qu'indépendamment du fait que l'Etat ait ou non une interprétation juste, la Coalition a interprété le projet de Loi 70 comme une attaque. Ce qui a suffi pour justifier le refus en bloc d'un tel projet.

POSITION OFFICIELLE DU MINISTERE

Suite à la demande de cette position par courrier, le Ministère m'a recommandé de consulter "Les débats de l'Assemblée Nationale". Pour être honnête, rien dans ces textes ne m'a donné d'information sur la position officielle du Ministère. Outre la présentation du projet de loi en Chambre, présentation qui correspond aux notes explicatives que nous venons de présenter dans les notes explicatives du projet de Loi 70, il n'y a rien qui définisse de façon plus précise l'opinion du Ministère face à la question du conflit du projet de Loi 70. Néanmoins, il est possible par l'analyse de tous les documents et en faisant des recoupements de clarifier quelle a été l'intention du Ministère. C'est ce que nous allons essayer de faire dans les prochaines sections.

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Toujours dans notre analyse du conflit sous l'aspect gouvernemental, nous désirons présenter les acteurs qui sont intervenus dans le camp de l'Etat. Nous faisons cette présentation parce que nous considérons que tous les acteurs de ce bloc n'ont pas les mêmes intérêts. Nous en profiterons pour présenter les forces possédées et les enjeux affrontées par chaque acteur.

Débutons par souligner l'existence de deux types d'acteurs dans l'Etat; les représentants élus et la technobureaucratie. Les premiers reçoivent leur pouvoir par l'assentiment du peuple, les seconds par les connaissances et les postes qu'ils occupent, par les "fonctions" qu'ils possèdent. Bien que les premiers soient les dépositaires du pouvoir, il n'en demeure pas moins que leurs décisions sont généralement conseillées par les technocrates qui eux sont spécialisés dans les champs de décision et qui sont habituellement permanents dans les postes qu'ils occupent, contrairement aux élus.

Si les premiers doivent, pour conserver leur position, plaire à l'électorat et particulièrement à la fraction qui finance plus généreusement ses activités (l'establishment), le technocrate lui, doit plaire aux élus ainsi qu'à ses alliés politiques par les avantages qu'il (le technocrate) apporte par ses connaissances scientifiques ou en information. Pour mieux comprendre les rapports entre ces deux groupes, je recommande fortement le livre de Jean-Jacques Simard, La longue marche des technocrates. Il y aborde clairement les relations qui prévalent et ont prévalu entre les deux groupes au Québec.

J'aimerais ici ouvrir une parenthèse sur le pouvoir de la bureaucratie, nous pourrions par là, voir dans les prochaines pages les relations évidentes qui s'établissent entre information et pouvoir. Nous pourrions de plus dans la conclusion faire le rapport entre lutte des mouvements sociaux et bureaucratie. Tel

que nous le disions, les élus obtiennent leur pouvoir par le suffrage, tandis que les bureaucrates l'obtiennent par l'efficacité qu'ils présentent. En référence aux écrits de Colwill (1982:93) nous proposons six orientations sur lesquelles se base le pouvoir.

Expert power is the power you gain over me through your expertise, or what I perceive to be your expertise.

Information power refers to the power people hold when they possess information that is valuable to others.

Authority or legitimate power is the power I confer upon you when I recognize you as having the legitimate right to influence me.

Reward power is the power you hold over me if I believe that you can reward me.

Punishment power or coercion is really the mirror image of reward power. It is based upon my perception of your ability to punish me.

Referent power is the power I give to those I like and see as similar to myself, those to whom I am attracted, and those with whom I identify.

Il est communément reconnu que dans les organisations publiques, on retrouve régulièrement ces six formes de pouvoir. Là où l'importance se fait plus grande, c'est lorsqu'on prend connaissance que les gens qui occupent des postes relatifs à ces pouvoirs sont souvent en conflit les uns avec les autres, et de même avec les élus. Ce qui laisse carrément comprendre que l'Etat n'est pas un bloc homogène et que le choix des contacts de chacun des individus peut largement transformer les réseaux de conflits. Nous verrons dans la section sur les rapports de

pouvoir, comment les contacts se sont opérés dans notre cas particulier. Voyons donc maintenant les acteurs institutionnels d'Etat qui ont pris part à ce conflit.

Du côté des acteurs élus, on retrouve tout d'abord le Ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln dont nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent. Le chef de l'Opposition Officielle à l'Assemblée Nationale, M. Pierre-Marc Johnson a lui aussi pris part au débat. L'importance de ce dernier vient du fait que ce soit lui plutôt que le critique de l'Opposition en matière d'environnement qui ait traité le dossier. Cela nous indique l'importance qu'a eue la question dans la vie politique québécoise. Nous ne disons pas ici que cela fut une question de première importance, mais que pour la courte durée du conflit beaucoup d'importance lui a été accordée.

Un autre acteur, qui n'est pas un individu et qui n'a pas pris part au débat sinon par la voix de M. Lincoln, est le Conseil des Ministres. C'est devant lui que s'ébauchent les orientations du Québec. Nous considérons que celui-ci avait des intérêts dans la limitation de l'accès à l'information. Nous analyserons ces intérêts dans la section suivante.

Sur le plan des acteurs bureaucratiques, de l'intérieur du MENVIQ, on remarque la présence importante du contentieux ou service juridique qui a produit le projet de Loi 70. Il ne nous est malheureusement pas possible d'identifier le haut

fonctionnaire qui était en charge du projet car le Ministère a refusé de nous répondre et les informations que nous détenons ne peuvent pas être confirmées. La direction des communications et de l'éducation du MENVIQ a elle aussi été touchée par les événements.

De l'extérieur du Ministère, la commission d'accès à l'information fut impliquée, mais sa participation ne fut pas de premier plan, elle permit toutefois un renforcement du débat par sa réponse à la lettre de M.Famelard, membre de la Coalition.

En ce qui concerne le rôle de chacun dans le conflit, il apparaîtra dans la section des rapports de force.

LE CONTEXTE SOCIAL AU QUEBEC

Tout en gardant bien en mémoire le retour du Parti Libéral au pouvoir, voyons comment le Québec se portait économiquement, politiquement et socialement lors de la création de la Coalition et des événements entourant le projet de Loi 70.

Comme le montre bien Gérard Bergeron (1986) au Québec comme ailleurs dans les pays capitalistes avancés, la crise économique fait rage. En ce sens, l'option social-démocrate privilégiée par le PQ en prend pour son rhume. En effet, les services coulent à flot même si il n'est pas visible à l'oeil non averti que le déficit double. Le PQ doit alors serrer la vis, mais les québécois et Québécoises ne le voient pas d'un très bon oeil car

ils sont les plus taxé(e)s au pays. Ce qui ne manquera pas d'influencer la défaite du PQ en 85. L'économie est en crise et le Parti Québécois en paye la facture.

Sur le plan social et culturel, les travaux de Nicole Laurin-Frenette (1980) nous montrent bien comment le Québec se retrouve dans "L'impasse" ou plutôt face à un grand vide. Alors que depuis les années 60, le Québec bouillonne, l'après-référendum a laissé un gouffre culturel et la triste réalité de la crise économique et sociale.

Tout cela n'est guère bon pour le politique qui s'est trouvé, tout au long du débat au centre de l'action. La saine croissance des années 60 avait permis d'échafauder un grand rêve. On avait créé l'opposition, le PQ. On a tout investi dans ce grand Parti libérateur. On a pris le pouvoir, plaçant au deuxième rang les autres priorités. Cela ne faisait rien, le PQ nous donnerait tout, du pain, des jeux, la libération féminine, un Québec sain et j'en passe. On allait tout gagner. On a fait un référendum, on l'a perdu. La maladie du pouvoir a contaminé le PQ. Celui-ci a laissé tomber l'option nationale pour les cieux plus chaud du pouvoir et lui aussi a tout perdu, sa raison d'être, son chef et le pouvoir. Qu'est-il resté de cette aventure?

Un Québec sans grande opposition officielle, des militants sans grands projets de société, mais clairement un Québec face à l'obligation de se reconstruire aujourd'hui, maintenant. Un

Québec dont les deux plus importants voisins ont une économie plus solide, quoiqu'en crise.

Nous pouvons finalement dire que la situation économique, la situation sociale et culturelle ainsi que l'échec péquiste ont mené au retour de Robert Bourassa qui lui n'est pas si près des groupes populaires et des mouvements sociaux que le PQ savait l'être dans ses meilleures années. Terminons cette section ici et gardons ces faits en tête, ils seront primordiaux pour comprendre les analyses qui suivent.

LES RAPPORTS DE FORCE

Tel que nous le disions, chaque acteur est placé face à des impératifs différents. C'est pourquoi, nous considérons nécessaire de présenter les rapports de force car la position de chacun est générée par son poste et les intérêts qui y sont liés. Nous suivrons un certain ordre chronologique, qui ne sera toutefois pas très rigide pour montrer les rapports de force.

En novembre 1985, le service juridique du MENVIQ produisait un document recommandant des modifications à la loi sur la qualité de l'environnement. Le Gouvernement d'alors, le Parti Québécois, était bien celui qui avait passé la commande. Tout probable que le Gouvernement de l'époque n'avait pas grand travail à faire faire à ses fonctionnaires car lorsque le Parti Libéral a appliqué les recommandations du service juridique, quelque temps

plus tard, nos péquistes ont joué les vierges offensées. Dois-je en déduire que la commande était juste pour occuper nos fonctionnaires?

Nous croyons plus volontiers que la commande des péquistes, qui a été poursuivie par les libéraux, démontre deux états de fait. 1- La demande servait les intérêts du gouvernement et 2- le pouvoir relatif joué par la bureaucratie.

1-Le contexte économique-politique plaçait le Gouvernement devant la nécessité de couper dans les frais administratifs du Ministère et d'ouvrir la voie aux industriels et entrepreneurs, en leur facilitant la tâche face aux pressions des groupes populaires qui revendiquent en matière d'environnement.

En effet, la surtaxation des contribuables mêlée à l'échec de la politique social-démocrate oblige le Parti Libéral comme le PQ à avoir une nouvelle politique d'austérité. Cette politique se représente dans les coupures budgétaires qui affectent surtout la population, et par une diminution des contacts avec les intervenants populaires. Ce dernier fait a surtout touché le PQ, le Parti Libéral ayant des rapports moins proches avec ces groupes. Cette limitation des contacts représente en elle-même une diminution des processus démocratiques.

De plus cette diminution permet de faciliter les rapports avec l'Establishment qui, lui, est très peu intéressé à investir dans les processus de dépollution.

En ce qui concerne les coupures administratives, l'abolition du registre, article 118.5, ainsi que la modification de l'article 117, donnant un pouvoir discrétionnaire au Ministre, auraient permis de diminuer le nombre d'enquêtes. Et de même dans ces deux cas il aurait été possible de diminuer le personnel.

Nous associons à notre analyse deux faits connexes. En ce qui concerne la diminution des contrôles sur les entrepreneurs, les attaques contre la crédibilité du BAPE confirment notre point de vue. Pour ce qui est des coupures administratives ou budgétaires, le renvoi des tests de qualité des eaux de plage aux propriétaires et aux municipalités, nous convainc de la justesse de nos propos.

2-Même si le Gouvernement a changé, le dossier de projet de Loi 70 a continué, et ce même si le Ministre se trouvait face à une énorme contradiction.

Comme nous le disions, le projet de modification avait commencé sous le règne péquiste, car les recommandations ont paru

en novembre. La crise s'est produite en mai 1986, alors qu'on avait assisté à un changement de gouvernement en décembre 1985. Ce qui nous permet de voir comment les fonctionnaires peuvent exercer de la pression avec les dossiers qu'ils pilotent. Cette réflexion ne vient pas du fait que le dossier ait persisté car il en persiste des centaines dans les différents ministères, mais bien plutôt du fait que quelques années auparavant M. Lincoln avait essayé d'imposer l'un des articles qu'il supprimait à la loi de la CUM, l'article 118.4.

Une question se pose alors: Lincoln a-t-il présenté le projet sans s'en rendre compte ou est-ce que les pressions des fonctionnaires renforcées par le Conseil des Ministres l'ont obligé à poursuivre avec le dossier? D'autres possibilités se présentent, comme celle qui veut que Lincoln ait vraiment cru que les concordances ne limitaient pas, ou bien, l'espérance qu'on ait oublié l'événement de la CUM. Quoiqu'il en soit, nous ne croyons pas pouvoir obtenir de réponse à cette question. Et la réponse ne nous donnerait que peu d'éclaircissement sur le conflit.

Quant à eux, les membres du contentieux y ont vu une belle occasion d'élargir leur pouvoir et de se débarrasser des demandes trop exigeantes. L'élargissement de pouvoir que ceux-ci s'octroyaient, serait venu de la modification de l'article 118. Car si le Ministre "pouvait" donner ou non les rapports, il aurait alors un pouvoir discriminatoire qui aurait été appliqué

par le biais des recommandations du contentieux. Pour ce qui est des demandes trop exigeantes, elles auraient pu être dérivées vers la loi d'accès qui, elle, est plus complexe et longue par les délais qu'elle occasionne.

Tournant maintenant notre oeil interrogateur vers la direction des communications et de l'éducation, nous pouvons voir que celle-ci a joué un rôle de portier du Ministère. Le fait qui marque le plus la participation de cette direction est sa déclaration d'ignorance du projet de la Loi 70 en mai 1986. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, le journaliste du Devoir, Louis-Gilles Francoeur, avait, suite à la présentation en première lecture, appelé la direction pour obtenir copie du projet. On lui avait alors rétorqué qu'aucun projet de Loi n'était en cours au MENVIQ. Leur demandant de vérifier, ceux-ci le rappelèrent plus tard pour confirmer l'existence du document. Si la direction des communications était vraiment non-informée du projet de Loi 70, on peut alors considérer sérieusement l'hypothèse que le Ministère ait tenu à garder sa démarche cachée. Sinon, la direction des communications de connivence avec les dirigeants du Ministère ont tenté de cacher de l'information, ce qui revient au même.

Avant de définir les raisons de ce geste, nous aimerions présenter le dernier organisme gouvernemental qui a participé au conflit. La Commission d'accès à l'information qui comme nous le disions a fait parvenir un avis au MENVIQ, soulignant "qu'à prime

-abord, la Loi 70 signifiait une diminution de l'accès à l'information". Cet avis, qui obtient une large part d'importance du fait qu'il provient de la Commission qui juge les demandes d'informations, relance tout le débat.

Face à ces deux groupes de bureaucrates, il nous semble nécessaire d'analyser les raisons qui les ont amenés à prendre des positions différentes.

Premièrement, le rôle de chacun est bien différent. Les directions définissent des politiques alors que la Commission d'accès décide de la recevabilité et de l'application de la loi d'accès.

Deuxièmement, les directions sont considérées et agissent comme support au cabinet du Ministre, alors que la Commission d'accès, comme le BAPE, est beaucoup plus un organisme tampon entre le Ministère et la population, les premiers n'ayant pas l'obligation de conserver leur impartialité, n'ayant pas de jugement à poser.

Troisièmement, le fait que la Commission d'accès ne définisse pas de politique sous-entend aussi qu'elle n'a pas besoin de camoufler d'information, son pouvoir ne provenant pas de ses connaissances ou de ses informations, mais plutôt du sérieux de son jugement.

Quatrièmement, les membres de la Commission savent bien que s'ils ne font pas leur tâche adéquatement et en toute impartialité, la Commission pourrait perdre sa crédibilité et elle n'aurait ainsi plus de raison d'être. En ce sens, les membres ont intérêt à rester impartiaux.

UN DIFFICILE CASSE-TETE

Après avoir arpenté dans différentes directions le Ministère de l'Environnement, nous pouvons conclure que l'organisation interne du ministère présente un multitude de facettes qui ne sont pas nécessairement liés. En regardant les discours dans la première section, nous voulions montrer que l'ambiguïté régnait entre l'action et le discours. Ce qui justifiait pour nous la nécessité de vérifier si les raisons invoquées étaient bien celles pour lesquelles on voulait modifier la Loi sur la qualité de l'environnement.

L'analyse des rapports de force, nous permettait par la suite de vérifier si effectivement l'Etat est un bloc monolithique dans lequel il est impossible d'entrer. Ceci est justifié par le fait que nous considérons important de créer des canaux institutionnels pour faire valoir les positions des mouvements sociaux.

Or l'analyse des rapports de force nous permet de croire qu'il y a dans l'Etat diverses orientations et points de vue qui

entrent parfois en opposition. Cela nous laisse entrevoir l'existence de lieux démocratiques dans l'Etat. Ceci contredit l'idée que l'Etat ne serait que bloc répressif et décisionnel au service d'une classe sociale, voire la bourgeoisie. Nous ne poursuivrons pas dans cette direction car là n'est pas l'objet de notre recherche, mais nous croyons fermement qu'il serait des plus intéressant de pousser à fond cette réflexion.

CHAPITRE 5

ANALYSE DU CONFLIT SOUS L'ANGLE DE LA COALITION

Nous avons abordé dans le dernier chapitre le conflit sous l'angle de l'Etat car il nous paraissait impossible de faire l'analyse en ne regardant que du côté de la coalition. Bien que ce dernier chapitre ne manquait pas d'intérêt, le chapitre que nous abordons représente le coeur de notre recherche en ce sens qu'il étudie la coalition elle-même. La méthode que nous utiliserons est la suivante, présenter l'action de la coalition dans le conflit, tout en démontrant que celle-ci est bien une manifestation du mouvement écologique québécois selon les critères d'Alberto Melucci. Les critères, structure segmenté, polycéphale et réticulaire, sont tirés de son article "Mouvement Sociaux, Mouvements Post-Politiques." (1983a) Ces critères, nous les avons choisis parce qu'ils correspondaient bien avec notre vision de ce qu'est un mouvement social. Si vous vous en rappelez, c'est parce que nous considérons le mouvement social comme une sorte de magna que ces critères correspondent bien avec notre recherche.

L'idée est donc de présenter la Coalition sous trois angles: la structure, la fonction et l'action. Pour chacun nous ferons ressortir les critères de Melucci. Dans cette démarche, nous ne saurons manquer de soutenir le caractère Politico-démocratique de la coalition, s'il y a lieu. Nous ajouterons aussi à notre

exposé des calculs structuraux relatifs à l'analyse de réseau. Débutons donc ce chapitre par l'étude de la structure qui s'annonce très substantielle.

LA STRUCTURE

Dans son article, Melucci fait ressortir les critères de la structure des mouvements sociaux. Il définit que la structure est segmentée, réticulaire, polycéphale, diffuse et latente. A ces cinq caractéristiques, se greffent cinq indicateurs (que nous allons exposer plus loin) qui nous permettent d'analyser avec plus de clarté la structure. Melucci explique alors que le mouvement social est formé d'unités diverses, autonomes, ayant un réseau de communication entre eux. Puis il termine en expliquant que le mouvement a des confins incertains et une densité variable. Débutons donc notre étude par le premier critère, la segmentation de la structure.

Si nous regardons de près la Coalition, il nous est clairement possible de voir que celle-ci est formée de quarante segments différents, soit les quarante associations participantes. En plus de celles-ci nous devons remarquer d'autres intervenants qui ont lutté contre le projet de loi et qui n'étaient pas dans la Coalition. En outre, l'AQTE (Association Québécoise des Techniques de l'Eau), le département de Sociologie de l'Université de Montréal et des médecins (voir la lettre publiée dans le devoir, 9 juin 1986). Le caractère segmenté de la

Coalition n'est donc pas à mettre en doute. De fait, la coalition est le rassemblement d'une multitude d'unités diverses. Pour ne pas alourdir le texte nous avons préféré placer la liste des associations-membres de la coalition en annexe, voir annexe

IV.

En ce qui concerne, sa forme réticulaire, il nous paraît difficile de nier l'existence d'un réseau entre les intervenants. Comment ceux-ci auraient-ils pu se rassembler en coalition sans l'existence d'un réseau de communication? C'est parce que nous avons reconnu à prime abord l'existence du réseau qui est la coalition que nous effectuons cette recherche, et que mieux, nous le faisons à partir des méthodes d'analyses structuralistes. S'il s'avérait possible de démontrer que la Coalition n'est pas un réseau, nous reconnaitrions automatiquement la fausseté de notre hypothèse. Mais tel qu'il est communément reconnu un réseau est un ensemble d'entités ayant des liens entre elles. Or les membres de la Coalition et même les participants de celle-ci ont des liens entre eux. Nous considérons alors la Coalition comme un réseau de groupes, d'associations et d'individus.

Tel qu'il nous est possible de le constater à partir des réponses aux questionnaires, divers types de liens unissent les membres de la Coalition. Ainsi certains entretiennent des liens réguliers par le biais de fédérations ou de regroupements. D'autres ont des liens par l'intermédiaire de membres militant dans diverses organisations. Certains autres préconisent des

contacts avec des associations militant dans des champs connexes. C'est ainsi que s'est formée la Coalition que nous étudions. En effet, l'AQLPA, l'UPA et la fédération Québécoise de la Faune (FQF) qui travaillent conjointement dans la lutte contre les pluies acides, ont représenté le noyau d'où est venue la contestation du projet de Loi 70.

La troisième caractéristique, la structure polycéphale, est plus difficile à démontrer. Partons donc de la signification de polycéphale, qui signifie a plusieurs têtes, pour comprendre cette caractéristique. La tête représente ici le siège de la pensée ou l'organe décisionnel. On veut alors souligner la présence de multiples lieux de décision. En effet, notre étude de la Coalition révèle que plusieurs groupes prenaient part à l'élaboration de la stratégie. Et mieux, que plusieurs actions non-orchestrées ont été posées durant le conflit. Les articles de Francoeur, le mémoire de la Coalition, les lettres du département de Sociologie de l'Université de Montréal, ainsi que de l'AQTE, en sont la preuve évidente.

Comme nous le disions, dans les cinq indicateurs, les unités sont autonomes. Cette autonomie permet donc à chacun de poser les gestes qu'il désire car le regroupement est volontaire. On peut ainsi dire qu'il y a autant de possibilités de têtes, qu'il y a d'associations participantes ou d'individus participants. C'est pour cette raison qu'on peut comparer la stratégie des mouvements sociaux à la stratégie de guérilla. Car la direction

est constamment en changement et même les différentes unités ne sont pas toujours informées des actions des autres. Il devient alors impossible pour les acteurs institutionnels de prédire avec justesse les manifestations qui seront mises de l'avant.

Pour le démontrer, nous n'avons qu'à nous demander quelles étaient les possibilités de prévoir que le dépôt du projet de Loi 70 provoque un tel émoi. On doit reconnaître que Louis-Gilles Francoeur écrit régulièrement des articles qui pourraient provoquer des émeutes. De plus, qui aurait cru que l'AQLPA, l'UPA et la FQF allaient changer le sujet de leur conférence de presse? Allons plus loin, qui aurait cru à une coalition de l'ampleur de celle que nous étudions, en ces années où l'on ne cesse de crier à l'apathie et au retour de la droite? Mieux, comment oublier, pour les militants écologistes, les divers échecs à former des coalitions et des fronts communs sur l'environnement au Québec? Qui aurait pu croire qu'on se souviendrait des positions de M. Lincoln dans une certaine commission parlementaire? Tous ces faits et plusieurs autres sont le résultat du travail de plusieurs acteurs autonomes. Arrêtons ici et continuons avec la présentation des caractéristiques.

Quatrièmement Melucci, nous parle du caractère diffus des mouvements sociaux. Nous devons ici reconnaître deux niveaux de la structure, 1-le sujet du conflit, et 2-le champ d'action des participants. De sorte que si nous portons notre focus sur le

conflit uniquement, il nous paraît faux de dire que la structure est diffuse car tous luttent pour un objectif similaire, le retrait du projet de Loi 70. De même, si nous portons notre attention strictement sur les préoccupations des participants, nous ne verrons plus le sens de la coalition. Il faut alors avoir une vision synthétique afin de voir que chaque participant travaille dans un champ particulier et qu'en fonction de son intégration à la coalition, il apporte dans son domaine les revendications de celle-ci. Voilà d'où vient le caractère diffus de la Coalition.

Melucci dira aussi que les confins sont incertains. Cela s'explique facilement, nous retrouvons groupés dans la Coalition des groupes d'une multitude de domaines. Allant de l'écologie au domaine du travail, en passant par l'ethnicité, les loisirs et autres. Il est quasi-impossible de prévoir quelle est la pénétration des revendications dans ses multiples champs. Ainsi comment savoir si les travailleurs-syndiqués approuvent les décisions de leur permanence syndicale dans le conflit du projet de Loi 70? De même, comment dire que les enseignants du Québec suivent l'orientation défendue par leur exécutif? Plus, comment définir jusqu'où pourrait aller l'action de ces mêmes professeurs dans l'hypothèse qu'ils emboîtent le pas derrière leur exécutif? Voilà pourquoi nous affirmons sans crainte que la structure est diffuse et que les confins sont incertains. Il est impossible de savoir vers où pencherait la balance dans l'éventualité d'un conflit plus poussé.

La dernière caractéristique est la latence de la structure. Avant de commencer de parler de cette caractéristique, il nous faut spécifier clairement que notre analyse de structure est basée sur le modèle structuraliste américain (Laumann, Bierstedt, Berkowitz). Ce qui caractérise ce modèle, c'est que l'on considère la structure comme le résultat de l'action. Nous faisons cette spécification car nous ne voulons pas que vous confondiez avec le modèle structuraliste français à la Lévi-Strauss qui, lui, considère l'action comme le résultat d'une structure préalable. Ceci étant dit, continuons notre analyse de la latence de notre structure. Comme latent signifie "qui demeure caché" (Petit Robert, 1983), nous devons faire comprendre comment la structure est restée cachée? La question serait plutôt d'expliquer comment la structure pourrait devenir visible? Ce que je veux dire par là, c'est que par les différentes caractéristiques de la structure, il est impossible de les définir. Elle est constamment en changement, nous parlons de mouvements sociaux et du même coup de structure mouvante.

Comme nous parlons d'une multitude d'intervenants autonomes, l'autonomie des acteurs rend impossible l'objectif de définir la direction, les diverses fonctions ou même la stratégie globale, car chacun est libre d'agir selon sa volonté. En ce sens, comment peut-il être possible d'établir une structure en perpétuelle modification. La seule façon d'y arriver, et c'est ce que nous allons faire, est de la définir à un moment donné.

Mais cela n'a d'utilité que pour la recherche car sur le plan de l'action les probabilités que la structure que l'on présente réapparaisse sont infinitésimales. C'est dans cette optique que l'on peut considérer la structure comme latente.

J'aimerais bien attirer votre attention sur la densité variable de la structure. Cela vient de certains faits, telle l'énergie consentie au recrutement, les préoccupations d'actualité, les ressources disponibles et bien d'autres facteurs. Nous ne traiterons que de ceux-ci, car nous ne voulons que proposer l'existence de ces faits, notamment parce qu'il est impossible de démontrer que la structure a changé, étant donné qu'elle est latente.

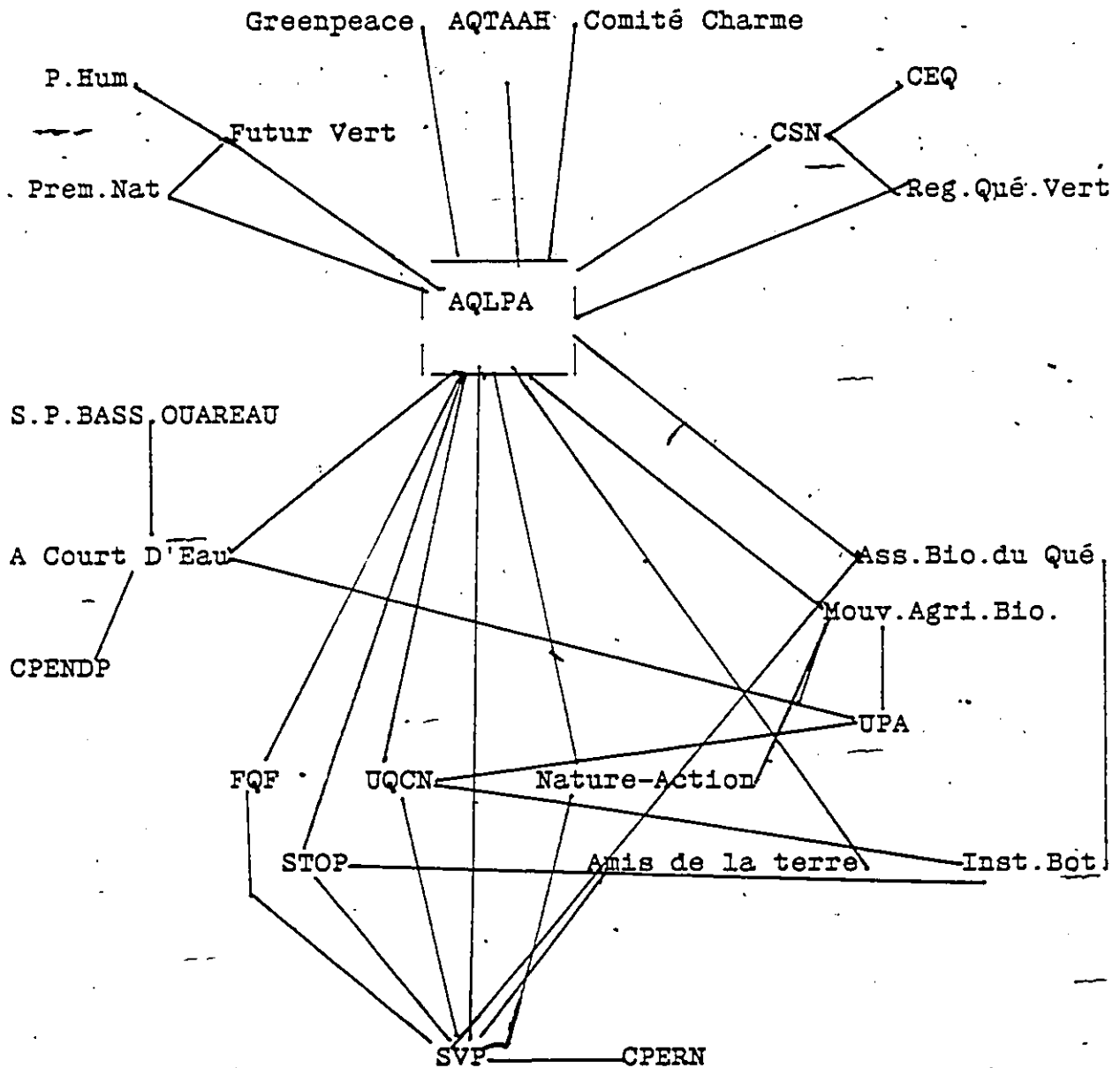
On peut toutefois dire que du 29 mai au 4 juin, une quantité d'énergie considérable a été investie car c'est entre ces dates que s'est formée la Coalition. L'énergie de recrutement fut alors répartie autrement car le nombre d'intervenants semblait suffisant pour une contestation du projet. Faisons aussi noter qu'il fut heureux que le conflit ne se soit pas étendu plus en longueur. Puisque chacune des associations participantes, notamment l'AQLPA, avait d'autres chats à fouetter. Sans compter que ces organismes ne possèdent pas suffisamment de fonds pour soutenir un conflit prolongé du type du projet de Loi 70.

Mais attention, je ne suis pas en train de dire que si le conflit avait tiré en longueur, la Coalition n'aurait pas eu gain

dé cause. Je suis persuadé que la Coalition aurait mis le paquet et que nombre d'organismes-participants auraient pu injecter des ressources supplémentaires. Je dis seulement que des regroupements du type de la Coalition, sont faibles face au pouvoir et aux ressources de l'Etat. Ce qui ne nie pas le caractère puissant et revendicateur de la société civile.

Ce que nous allons faire maintenant, c'est vous présenter la structure, telle qu'elle s'est développée, à partir des renseignements reçus par les réponses à notre questionnaire. Notons ici que nous avons reçu 19 questionnaires sur une possibilité de 40. Notre taux de réponse postale est donc de 45%. Nous avons aussi reçu une certaine quantité d'informations par appels téléphoniques, 5 plus précisément. Ce qui augmente notre nombre de répondant à 24, soit 57%. Poursuivons. Comme nous le disions précédemment il nous faut ici présenter la structure à un moment précis car la structure est continuellement en changement. Pour ce faire nous avons donc demandé aux membres de la Coalition de nous nommer les trois membres de la Coalition avec lesquels ils se sentaient le plus liés. Ceci nous a alors donné la structure de réseau que nous vous présentons. Celle-ci correspond à la Coalition à sa deuxième semaine d'existence.

STRUCTURE DE LA COALITION



Une telle structure nous donne certe des informations intéressantes, mais nous croyons nécessaire de pousser plus à fond la quête d'information disponible à partir de cette structure.

Toutefois nous croyons nécessaire de reconnaître que la méthode que nous utilisons comporte certaines limites. Par exemple, nous avons déjà parlé du fait que nous ne pouvons étudier la structure qu'à un moment précis. De même, en est-il de la collecte des liens. Nous avons demandé aux membres de la coalition de bien vouloir nous nommer les trois membres avec lesquelles il se sentait le plus lié. Les liens que nous avons donc compilés sont donc limités à trois même si le membre avait été lié avec tous les autres. De plus d'autres méthodes auraient pu être utilisées pour définir le réseau. Exemple, nous aurions pu demander à chacun sur quels dossiers ils travaillaient? Avec qui ils ont des contacts téléphoniques et avec quelle fréquence? Combien de fois ils ont correspondu avec chacun des autres membres? Combien de leur membres font partie de d'autres organisations? Et ainsi de suite. Nous avançons ces explications car un coup d'oeil à nos entrevues nous laissent voir que la configuration du réseau pourrait-être sensiblement différente. Si l'on ne se sert pas des réponses d'entrevues, c'est que celles-ci varient selon les perceptions des participants. Il nous parait donc plus fiable de demander aux participants de définir eux-mêmes leur implication ainsi que leur affinité aux autres membres.

Nous avons choisis de nous limiter aux contacts préférentiels pour connaître des informations sur la rapidité communicationnelle du réseau ainsi que le leadership, la densité et la "compactness" (distance entre les deux points les plus éloignés du réseau).

Ces types d'informations nous sont disponibles à partir de la création de la matrice de cette structure. C'est ce que nous nous proposons de vous présenter ici.

La façon de construire une matrice est de placer tous les membres sur deux axes, l'un, vertical qui représente les envoyeurs (senders) et l'autre, horizontal sur lequel apparaissent les receveurs (receivers). Pour identifier les contacts on place alors à la jonction de la colonne et de la rangée correspondant aux deux membres un (1). Si il n'y a pas contact, on place un (0). Voici donc notre matrice de base. Notons ici que le rapport lanceur-receveur n'a que peu d'importance car tous nos liens sont réciproques. En effet, il est impossible de dire qu'un membre qui a été identifié par un autre n'est pas en contact avec lui. Or tous les membres qui ont été désignés comme lanceurs ou receveurs sont définis par des liens réciproques.

MATRICE DE LA STRUCTURE DE BASE

	A	B	C	D	E	F	G	H	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y
A-UQCN.....	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
B-CPERN.....	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C-AQLPA.....	1	0	0	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1
D-SVP.....	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	1
E-P. HUM.....	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F-FUTUR VERT.....	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
G-MOUV. AGRI. BIO.....	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
H-UPA.....	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
J-S.P. BAS OUAREAU.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
K-FQF.....	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L-GREENPEACE.....	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
M-A COURT D'EAU.....	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-C.P.E.N.D.P.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
O-PREMIERES NAT.....	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P-NATURE-ACTION.....	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Q-AQTA, AQUAT. HAL.....	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R-COMITE CHARME.....	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S-AMIS DE LA TERRE.....	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T-CSN.....	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
U-STOP.....	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
V-INST. BOTANIQUE.....	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
W-REG. QUEBEC VERT.....	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
X-CEQ.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Y-ASS. BIO. DU QUE.....	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0

Les noms complets des abréviations sont en annexe IV.

Ayant présenté la matrice à partir de laquelle nous allons travailler, commençons tout de suite à chercher la "compactness" de notre réseau. La raison pour laquelle nous cherchons cette information est de déterminer combien de contacts sont nécessaires pour que les deux membres les plus éloignés puissent venir en contact. Ceci nous permet de voir la rapidité d'action que possède le réseau. Soulignons que plus la "compactness" est grande plus le réseau a de chances d'être efficace dans son action.

La façon de calculer la "compactness" (Berkowitz, 1982:41) est généralement de multiplier la matrice par elle-même. Puis de prendre la nouvelle matrice obtenue et de la multiplier par la matrice de base et ainsi de suite jusqu'à ce que la matrice ne présente plus de lien, en l'occurrence la matrice est nulle, elle affiche (0) sur sa totalité.

Notons toutefois que cette façon de faire ne peut-être utilisée que si l'on a un réseau unidirectionnel et qu'il n'y a pas de retour de lien par un (x)ième participant. C'est ce qui arrive dans notre cas. Premièrement, si l'on construit une matrice réciproque (matrice dont un lien est considéré similaire dans les deux sens), on obtient des retours de liens. Un retour de lien étant le fait qu'un membre envoie à un autre et que ce second l'envoie à un troisième qui lui l'envoie au premier. Dans un matrice réciproque, les liens sont nécessairement renvoyés car les contacts sont similaires que l'on soit envoyeur ou receveur.

C'est pourquoi nous ayons préféré mettre une matrice réciproque et changer la façon de calculer le "compactness".

La "compactness" s'obtient en additionnant la matrice de base par elle-même jusqu'à ce que la matrice accuse la totalité des liens, soit une matrice couverte de (1). Faisons donc les calculs.

MATRICE DE LA STRUCTURE A DEUX CONTACTS DE DISTANCE

FORMULE: (MA.MA)+MA- MA²+MA

	A	B	C	D	E	F	G	H	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	
A-UQCN.....	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
B-CPERN.....	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	1	1
C-AQLPA.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-SVP.....	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
E-P. HUM.....	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F-FUTUR VERT.....	1	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1
G-MOUV. AGRI. BIO.....	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
H-UPA.....	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
J-S.P. BAS OUAREAU.....	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
K-FQF.....	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
L-GREENPEACE.....	1	0	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
M-A COURT D'EAU.....	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
N-C.P.E.N.D.P.....	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
O-PREMIERES NAT.....	1	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0
P-NATURE-ACTION.....	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Q-AQTA, AQUAT. HAL.....	1	0	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0
R-COMITE CHARME.....	1	0	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0
S-AMIS DE LA TERRE.....	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
T-CSN.....	1	0	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
U-STOP.....	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
V-INST. BOTANIQUE.....	1	1	1	1	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	1	1
W-REG. QUEBEC VERT.....	1	0	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1
X-CEQ.....	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0
Y-ASS. BIO. DU QUE.....	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0

Au moment présent on peut voir qu'il reste une bonne quantité de membres qui ne sont pas en contact. Certes les communications dans la Coalition auraient pu fonctionner rondement mais il y aurait eu plusieurs membres qui n'auraient pas reçu les informations à ce niveau de contact.

MATRICE DE LA STRUCTURE A TROIS CONTACTS DE DISTANCE

FORMULE: $(MA^2 \cdot MA) + MA^2 + MA - MA^3 + MA$

	A	B	C	D	E	F	G	H	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y
A-UQCN.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
B-CPERN.....	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
C-AQLPA.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-SVP.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
E-P. HUM.....	1	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0
F-FUTUR VERT.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
G-MOUV. AGRI. BIO.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
H-UPA.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
J-S.P. BAS OUAREAU.....	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
K-FQF.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
L-GREENPEACE.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M-A COURT D'EAU.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
N-C.P.E.N.D.P.....	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
O-PREMIERES NAT.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
P-NATURE-ACTION.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Q-AQTA, AQUAT. HAL.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
R-COMITE CHARME.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
S-AMIS DE LA TERRE.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
T-CSN.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
U-STOP.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
V-INST. BOTANIQUE.....	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1
W-REG. QUEBEC VERT.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
X-CEQ.....	1	0	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1
Y-ASS. BIO. DU QUE.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Au point actuel, on peut voir que presque tous les membres ont été rejoints. Il ne resterait que quelques contacts à exécuter pour que tout le réseau soit informé. Peut-être que si nous avions pris d'autres indicateurs (quantité de correspondance entre les membres, nombre de téléphone) nous aurions pu montrer que le réseau est en contact complet à ce niveau-ci.

MATRICE DE LA STRUCTURE A QUATRE CONTACTS DE DISTANCE


FORMULE: $(MA^2 \cdot MA^2) + MA^3 + MA^2 + MA - MA^4 + MA^3 + MA^2 + MA$

	A	B	C	D	E	F	G	H	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y
A-UQCN.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
B-CPERN.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
C-AQLPA.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-SVP.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
E-P. HUM.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
F-FUTUR VERT.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
G-MOUV. AGRI. BIO.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
H-UPA.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
J-S.P. BAS OUAREAU.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
K-FQF.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
L-GREENPEACE.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M-A COURT D'EAU.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
N-C.P.E.N.D.P.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
O-PREMIERES NAT.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
P-NATURE-ACTION.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Q-AQTA, AQUAT. HAL.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
R-COMITE CHARME.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
S-AMIS DE LA TERRE.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
T-CSN.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
U-STOP.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
V-INST. BOTANIQUE..	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
W-REG. QUEBEC VERT..	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
X-CEQ.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Y-ASS. BIO. DU QUE..	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Tel que vous pouvez le voir la structure est maintenant pleine. Tous les membres sont en contact au niveau 4.

Comme nous venons de le démontrer, notre réseau possède une "compactness" de 4. Ceci signifie qu'il faut quatre liens pour que les deux membres les plus éloignés se rejoignent. Toutefois on peut aisément dire que le réseau est très puissant car au niveau (3) il n'y a que quelques liens qui manquent. En ce sens, si l'initiative d'une action vient du centre du réseau, le temps de faire circuler l'information sera très court.

Cette information étant obtenue, passons maintenant au calcul de la quantité de liens possibles dans le réseau. Cette information n'a de valeur que lorsqu'on la compare avec la quantité de liens réels dans le réseau. C'est ce que nous ferons dans un deuxième temps. Vous n'avez qu'à suivre la succession des opérations pour comprendre la façon de calculer le nombre de combinaisons possibles.



CALCUL DU NOMBRE DE LIEN POSSIBLE

$$\begin{array}{l}
 N. \\
 C - \frac{N!}{r!(N-r)!} \\
 r \\
 N \\
 C - \frac{N!}{2!(N-2)!} \\
 r \\
 N \\
 C - \frac{(N)(N-1)(N-2)!}{2!(N-2)!} \\
 r \\
 N \\
 C - \frac{N(N-1)}{2} \\
 r \\
 24 \\
 C - \frac{24(24-1)}{2} \\
 2 \\
 24 \\
 C - \frac{(24)(23)}{2} \\
 2
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 24 \\
 C - \frac{552}{2}
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 24 \\
 C - 276 \\
 2
 \end{array}$$

Ce chiffre étant obtenu, nous pouvons maintenant calculer la densité de notre réseau. Ce calcul nous donne le nombre de lien à un niveau (N). Le calcul de la densité se fait particulièrement au niveau (2) car c'est ainsi que l'on peut mesurer la force du réseau. Il va de soi que plus la densité est forte plus le réseau est fort. Allons donc voir quel est notre densité.

CALCUL DE LA DENSITE DE LA COALITION

$$D_t = \frac{a}{\frac{N(N-1)}{2}} \quad 100$$

$$D_t = \frac{2a}{N(N-1)} \quad 100$$

$$D_t = \frac{2a}{24(24-1)} \quad 100$$

$$D_t = \frac{200(40)}{(24)(23)}$$

$$D_t = \frac{8000}{276}$$

$$D_t = 29\%$$

Nous pouvons voir ici que nous avons un réseau particulièrement fort. Il ne faut pas oublier que nous sommes face à un mouvement social et que la participation à la Coalition était libre. En effet, nous n'avions pas ici affaire à un groupe social qui est régi par des rencontres régulières. Nous pouvons donc voir que la composition du mouvement écologiste québécois peut, selon le caractère de l'enjeu, être très solidaire.

Il ne fait aucun doute que les données obtenues sur la structure de la Coalition reflètent bien le résultat auquel est parvenue celle-ci, soit le retrait du projet de Loi 70. N'arrêtons donc pas ici, continuons à chercher les raisons de la réussite de la Coalition. Un coup d'oeil sur les fonctions nous offrira sûrement d'autres informations intéressantes.

LES FONCTIONS

Pour cette section, nous allons faire un long retour à notre premier chapitre. Le but est d'y voir quelles fonctions remplissent les mouvements sociaux et de le vérifier. Si vous vous rappelez, nous disions, en parlant du mouvement social selon Melucci, "il est un agent de contestation, non de gestion". Et nous avançons que celui-ci puisse être le nouvel acteur face à la constatation de "l'inaptitude des formes traditionnelles de représentation politique à rassembler de manière efficace les demandes en émergence" (1983a:13)

Nous disions aussi que les mouvements sociaux se voulaient une alternative démocratique pour contrer le contrôle grandissant des technobureaucrates d'Etat. Voilà donc ce que nous avons à démontrer pour que l'on puisse dire que la Coalition Québécoise Pour l'Environnement est un mouvement social.

Pour continuer il nous faut montrer que la Coalition était un agent de contestation et non de gestion. Elle n'était certes pas un agent de gestion, car elle aurait eu besoin d'être plus stable et institutionnalisée. Néanmoins, elle répondait bien au caractère contestataire. Sa principale action fut de contester le projet de Loi 70 et de revendiquer son retrait. Soulignons que dans le premier chapitre, nous faisons clairement ressortir que les revendications des mouvements sociaux se font sur la base de droits sociaux. Or remarquons que les revendications de la Coalition visaient le droit d'obtenir la meilleure information possible en matière d'environnement.

Une analyse en profondeur nous fait clairement voir que l'Etat gouverné par le Parti Libéral est inapte à rassembler les demandes des groupes environnementaux en même temps que celle du patronat québécois (voir l'article, Le CPQ demande à Lincoln de remplacer les normes par des objectifs, Le Devoir, 27 mai 1986). La Coalition faisait aussi ressortir la protection législative qui couvrait les entrepreneurs de la Communauté Urbaine de Montréal. Elle dévoilait donc la volonté de garder les organismes environnementaux hors des affaires des propriétaires industriels de la région métropolitaine.

Du fait que la Coalition attaquait de front un projet de loi, on peut en conclure qu'elle se trouvait dans le champ du politique. Nous pouvons alors dire que la Coalition se présentait comme nouvel acteur politique.

Cette action populaire se veut donc un geste démocratique nécessaire, si l'on considère sur quelles bases sont élues les parlementaires. En effet, les votes électoraux sont faits sur des programmes électoraux insuffisants pour croire que le gouvernement puissent avoir les directives nécessaires à gérer le social dans ses nombreux secteurs. Comme les groupes de pression ont l'habitude de le faire, les mouvements sociaux présentent des revendications à l'Etat. Revendications qui n'ont toutefois pas de caractère corporatiste, caractéristique qu'on retrouve chez les groupes de pressions, les syndicats et les partis politiques. Ce qui est très intéressant, c'est de voir comment pour l'Etat de telles revendications sont embarrassantes. Mais des demandes légitimes, qui en plus contredisent les choix du gouvernement, apportent assurément des embarras au gouvernement et à ses sbires. D'où comme nous l'avons dit au chapitre 3, l'appellation de "MAL NECESSAIRE" pour les mouvements sociaux.

Parlant des sbires gouvernementaux, voyons pourquoi les mouvements sociaux entrent en conflit avec eux. Je tiens tout d'abord à clarifier que la fonction publique n'est pas confinée, aux hauts-fonctionnaires, il y a aussi tous ceux qui travaillent plus près de la population. Ceux qui nous intéressent sont ceux

qui occupent des postes de planification et d'orientation. Et plus particulièrement ceux qui placent les intérêts de la population au deuxième plan, ou simplement ceux qui acceptent d'être complices de stratégies favorisant des groupes qui exploitent le bien commun.

Nous avons plus tôt souligné clairement quelle importance avait jouée la bureaucratie dans la présentation du projet de Loi 70, et même comme le proposait M. Gagnon chroniqueur environnemental au journal "Le Soleil", qu'il était fort possible que M. Lincoln ait été malencontreusement embarqué dans cette histoire par un de ses hauts-fonctionnaires. (Communication personnelle) Dans cette optique, nous pouvons alors proposer que la réaction de la Coalition ait été beaucoup plus troublante pour la carrière du fonctionnaire que pour le ministre.

Comme il est possible de le constater, les hauts-fonctionnaires jouent un rôle des plus cruciaux, car vues la charge de travail imposante et la grosseur des ministères, les Ministres n'arrivent pas à tout contrôler sans l'aide des hauts-fonctionnaires. Or il est flagrant que l'attaque de la Coalition visait à faire une deuxième lumière pour le Ministre Lincoln qui, si nous en croyons ses mots, ne souhaite que l'amélioration de la qualité de l'environnement. Loin de dire que les hauts-fonctionnaires ne connaissent pas leurs dossiers, il nous semble bien que le support des gens directement impliqués dans les problèmes ne peut être que bénéfique, à moins qu'il n'y

ait conflit d'intérêt entre les bureaucrates et les citoyens. Certes, ne sommes nous plus seulement au niveau de l'Etat vertueux et impartial, mais l'important n'est-il pas de remettre sur pied la société qui se voit gérée depuis trop longtemps par l'incompétence de certaines autorités trop préoccupées par leur propre carrière.

J'aimerais continuer cette section par l'un des prérequis qui a servi à l'ébauche de notre travail, la fonction de reconstruction de la solidarité sociale. Nous nous efforçons au premier chapitre de montrer que la crise actuelle se situe tant au niveau social qu'économique. Cette crise sociale étant caractérisée par la concentration des rapports sociaux dans ceux du type Etat-individu. Or lorsqu'on voit naître une coalition comme celle qu'on étudie, où de multiples individus s'unissent autour d'un enjeu, apparaît alors de nouveaux rapports de type groupés-groupes, ou groupe-société. L'enjeu même du conflit qui nous intéresse, n'est-il pas lui aussi synonyme de nouveaux rapports, vouloir une information plus vaste et disponible pour assurer la participation plus large des individus et des groupes à la réalisation d'objectifs populaires. Nous croyons que cette démarche est garante de la reconstruction de certains espaces de solidarité. Cela se démontre par des liens qui se sont créés dans la Coalition notamment sur la question des vols à basse altitude dans le Nord-Est québécois. (entrevu avec des membres de la Coalition). La Coalition a permis d'élargir le champ de

vision des militants et de démontrer qu'une multitude de problèmes au Québec recouvrent des champs immenses qui demandent à être couverts conjointement.

L'ACTION

Après avoir analysé la structure et les fonctions de la Coalition il s'avère des plus enrichissant d'étudier celle-ci sur le plan de l'action. Il faut débiter par rappeler que l'un des principes fondamentaux de la Coalition était le respect de la démocratie. Cela suppose et implique que l'action se forgera sur ce principe. Pour qu'on puisse vérifier que l'action s'appuie sur ce principe, Melucci nous propose une série d'indicateurs. Partant des tâches à accomplir jusqu'au leadership, nous devons comprendre l'articulation de la démarche.

Il débute en nous disant que la division du travail est mal définie, pour ne pas dire, pas définie. Selon les interviews faits auprès de membres de la Coalition, à aucun moment il n'a été défini quelle tâche chacun aurait à réaliser. Ce qui n'empêche pas que du travail était pour autant réalisé, et dans la bonne direction selon les objectifs de ceux-ci. Cela se comprend facilement par l'identification claire et précise de l'enjeu et de l'adversaire. En ne divisant pas les tâches, nul ne se sent dirigé ou obligé d'agir ou de faire de quelque façon que ce soit. Chacun se trouve ainsi respecté par le groupe, ce qui s'associe bien avec le principe démocratique précédemment

énoncé. La division du travail n'étant pas précise, il en résulte une duplication des fonctions, vue ici comme tâche. Melucci l'avait lui-même proposé dans ses textes. Tentons donc de voir comment ceci se reflète dans les faits.

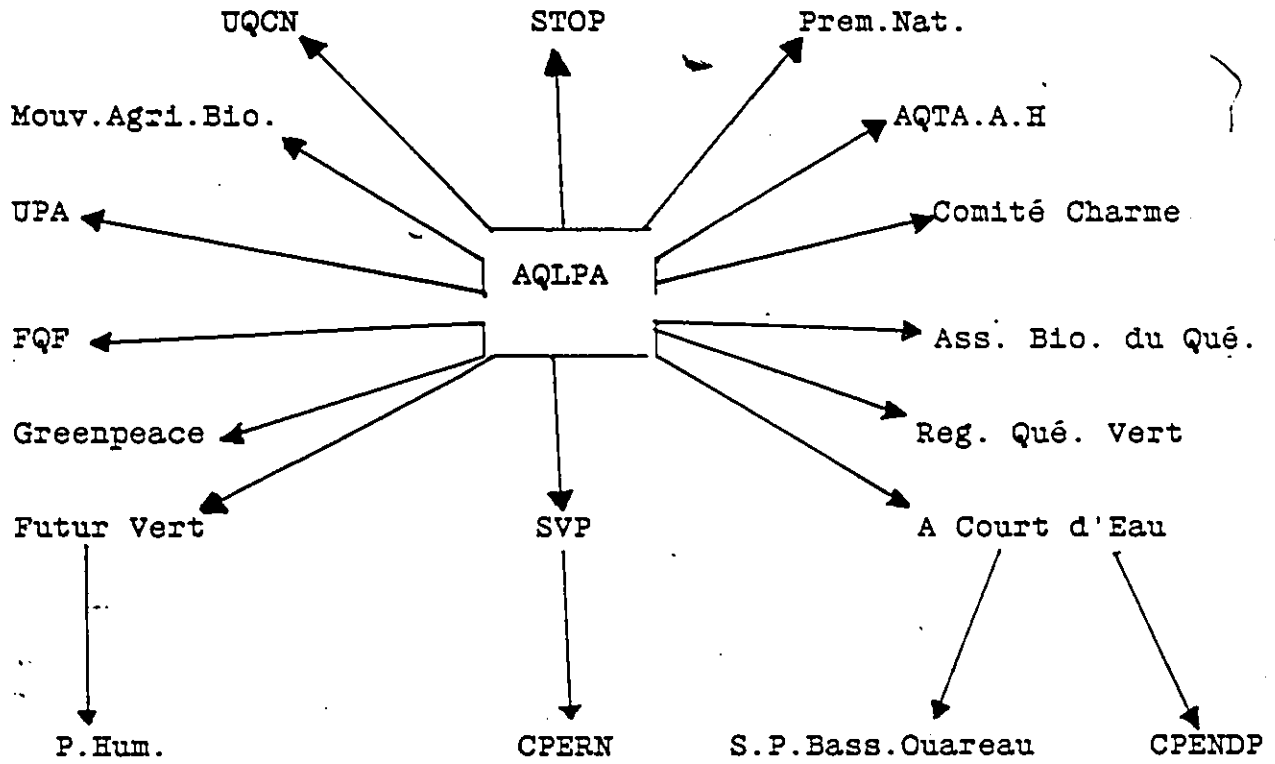
Je peux présenter quelques exemples de duplication des fonctions mais n'ayant pas moi-même été acteur dans la Coalition, il m'est impossible d'énumérer chaque duplication. L'une des plus flagrantes est celle du recrutement. Chaque intervenant a veillé à recruter de nouveaux membres, bien que l'AQLPA se soit elle-même investie au début de la plus large part de cette fonction. On peut le voir par les résultats à notre questionnaire, ainsi que par les affiliations de certaines fédérations ou regroupement. Une autre fonction qu'on a pu voir répétée, est l'analyse du projet de Loi 70 pour en démontrer l'effet restrictif. En effet, Me. Michel Yergeau a fait une étude, de même M. Michel Famelard et finalement une troisième que l'AQLPA a fait faire par l'étude juridique, Huot et Beauchamp. Ces trois analyses sont arrivées aux mêmes conclusions. Ces quelques exemples expliquent le phénomène de duplication qui s'opère. Néanmoins, il ne faut pas extrapoler et dire que toutes les tâches sont répétées. Les exemples présentés nous permettent de voir que les actions répétées sont généralement celles sur lesquelles porte le succès de la démarche. Ce constat de la duplication fait ressortir un autre indicateur, le leadership diffus.

Si comme nous l'avons montré, plusieurs personnes ou associations décident chacun de leur propre chef de faire une même action, nous pouvons conclure qu'il n'y a pas qu'un centre décisionnel. Cette facette, le leadership, demande dans notre étude de cas que l'on s'y arrête particulièrement. Il faut distinguer entre les agents d'impulsions et les agents de direction. En effet, il est fréquent de voir des analystes confondre les gens qui dirigent une action avec ceux qui lui ont donné l'impulsion. Certes, il est extrêmement fréquent que les deux se confondent, mais dans notre cas les deux sont différents.

Avant de parler plus profondément de toute la facette leadership, nous allons présenter la structure de leadership d'impulsion. Nous présentons celle-ci car la structure du leadership de direction est le résultat de la concertation des associations membres, il n'y a donc pas particulièrement d'intérêt à suivre la progression de sa formation, sinon pour définir jusqu'à quel point le processus était démocratique. Ceci nous est toutefois impossible.

Voici donc la structure du leadership d'impulsion telle que construite à partir des réponses données par les associations-membres.

STRUCTURE DU LEADERSHIP



Institut Botanique ———> Nature-Action

Amis de la Terre

CSN

CEQ

Les noms des abréviations sont en annexe IV.

Comme nous l'avons fait pour la structure précédente, calculons la "compactness". Cette fois-ci remarquons que nous avons une matrice unidirectionnelle et qu'il n'y a pas de retour de lien. Nous allons donc multiplier la matrice par elle-même jusqu'à ce que celle-ci accuse une fiche nulle. Le fait qu'il n'y ait pas de retour fait qu'à un moment donné il n'y a plus de contact. C'est pourquoi on obtient une somme nulle car l'onde de contact se trouve à disparaître. Dans une matrice avec retour il se crée des boucles qui empêchent d'avoir des sommes nulles.

Comme vous avez pu le remarquer la matrice devient nulle au niveau trois. Nous pouvons alors conclure que suite aux invitations de l'AQLPA, il y a eu très peu de groupes qui ont lancé des invitations. Vous avez sûrement aussi remarqué que certaines associations n'ont pas reçu d'invitations. Pour le vérifier vous pouvez voir que certaines colonnes de la matrice n'affichent aucun (1). Les zéros signifiant qu'il n'y a pas eu contact démontre que certains membres n'ont pas été invités. Celles-ci ont pour la plus part adhéré à la Coalition suite à la lecture des articles de journaux qui traitaient de la question.

Il faut aussi souligner le fait que 75% des membres de la Coalition ont été invités par André Bélisle de l'AQLPA. Cela nous laisse présager que celui-ci a sûrement joué un rôle important sur le groupe de direction mais il est impossible de conclure que celui-ci avait le contrôle sur la Coalition. Lors des entrevues, plusieurs participants m'ont dressé une liste des membres du comité de direction ou de coordination et à chaque fois, on pouvait remarquer que le leadership n'était pas concentré dans les mains d'André Bélisle. Je ne donne pas de liste des membres du comité de coordination car la liste proposée par les diverses personnes interviewées variait selon les répondants. Poursuivons notre présentation du leadership en présentant les faits tels que mon enquête les a fait ressortir.

Lors d'une entrevue avec un haut-fonctionnaire du MENVIQ, celui-ci me proposait l'idée que la Coalition n'était peut-être

qu'une construction journalistique. Je n'avais alors pas droit de dire si c'était le cas ou non, mais cela ne manqua pas de piquer ma curiosité. J'ai donc tenté d'élucider la provenance de notre Coalition.

Je rencontrais heureusement, le journaliste du Devoir, Louis-Gilles Francoeur le lendemain, et je me permis d'insinuer l'hypothèse qui avait été proposée la veille. Celui-ci me fit premièrement remarquer qu'un article choc ne suffit pas à lancer un conflit comme celui que nous analysons, propos qui ont été corroborés par maints intervenants de la Coalition. Il m'informa par la suite que lui-même avait été informé par quelqu'un d'autre, personne qu'il refusa de nommer, et qui se révéla être Me Yergeau, qui mē l'affirma personnellement par la suite. Il me dit qu'il avait ensuite vérifié avec la Direction des communications et de l'éducation du MENVIQ, qui s'était empressée de démentir l'existence d'un tel projet de loi. Ils lui confirmèrent par la suite leur erreur ainsi que l'existence du projet de Loi 70. Peut-être les actions suivantes représentent-elles l'impulsion mais nous montrerons plus loin que divers facteurs ont justifié l'énorme réussite de la Coalition.

Francoeur fit donc paraître un article le 24 mai 1986. Il communiqua par la suite avec André Bélisle de l'AQLPA pour savoir ce que ceux-ci comptaient faire face à cette situation. Or si l'on peut dire que le contact Francoeur-Yergeau fut l'étincelle qui déclanche l'action, on peut aussi dire que c'est André

Bélisle qui a fourni l'énergie qui permit d'atteindre la vitesse de croisière. Car c'est ce dernier qui a mobilisé l'UPA et la FQF pour la conférence de presse du 29 mai. C'est aussi lui qui mit sur pied la première tournée de recrutement. Mais je n'oserais dire que ces trois personnalités du monde environnemental sont pour tout le succès de la Coalition. Quoiqu'ils y soient pour beaucoup, voyons plus loin.

Il ne fait aucun doute que ce sont les individus dans un contexte social spécifique qui créent les conflits. Outre le fait que MM. Francoeur, Yergeau et Bélisle, aient une bonne audience dans les milieux environnementaux, l'importance de l'enjeu, une bonne coordination des actions et la volonté de créer un front commun des écologistes ont été marquants dans le succès de la Coalition. Revenons sur ces trois derniers faits.

L'IMPORTANCE DE L'ENJEU

Comme l'information est l'instrument de base pour la revendication dans le milieu de l'écologie, il est facile de comprendre la facilité avec laquelle tant d'intervenants ont adhéré à la Coalition. Un rapide coup d'oeil nous montre que plusieurs régions ont eu des participants à la Coalition. De même, la multitude de champs d'action des participants, nous fait voir l'importance d'un projet comme celui de la Loi 70. Non seulement la qualité de l'environnement était mise en jeu, le principe démocratique du droit d'accès à l'information aussi

l'était. Voilà pourquoi il y a eu tant de remue-ménage autour du dépôt de ce projet.

De plus, comme certains membres de la Coalition connaissaient l'existence des recommandations faites par le contentieux (voir: Recommandation de modification législative, Ministère de l'Environnement, 1985), il leur fut facile de voir la gravité du conflit.

LA BONNE COORDINATION DES ACTIONS

Un fait qu'il ne faut pas oublier, est la période de l'année où eut lieu le conflit. Comme le Gouvernement tentait de passer le projet avant les vacances, cela eu lieu en mai, juste au début de la période estivale. Moment où tous sont occupés et où la chambre doit légiférer en vitesse pour mettre fin à la session. Car arrivent les vacances. Pour un tel moment, nous devons admettre que les actions furent bien orchestrées. La succession des coups fut mortelle pour Lincoln. Article du Devoir, conférence de presse, nouvel article, réunion de la Coalition, rencontre avec Lincoln, tout cela semble avoir été coordonné, mais chacune des actions a été accomplie séparément avec une précision due à l'expérience des acteurs.

LA VOLONTE D'UN FRONT COMMUN POUR L'ÉCOLOGIE

Le vécu collectif des écologistes est certes des plus riches en rencontres occasionnelles, mais son expérience d'union commune

est plus triste. Trois échecs marquent l'histoire du monde écologiste québécois. Le premier moment est le refus d'un conseil consultatif de l'environnement. Le deuxième échec, qui mena tout de même à la formation du Regroupement pour un Québec Vert sur le dossier forêt, fut celui de la réunion de Jouvence à Sherbrooke. Le troisième fut celui qui aurait visé l'adoption d'un programme pour la défense des forêts, et qui eu lieu suite au congrès de l'ACFAS à Québec, là encore un échec.

Suite à ces échecs, le désir de former un regroupement ne s'était pas éteint. Voilà ce qui stimula aussi l'entrée dans la Coalition. Néanmoins, l'ombre de ces échecs devait ressortir dans les réunions de la Coalition. Le monstre, le réseau des groupes écologiques, ce fantôme dont la SVP (Société pour vaincre la Pollution) se veut le porte-parole criait encore à l'inutilité de créer un regroupement alors qu'il en existe un.

Or ce réseau, subventionné par le gouvernement fédéral, s'efforce de limiter l'action collective et évite de tirer la sonnette d'alarme. Ce qui n'a pas manqué de jeter la polémique au coeur de la Coalition qui aurait bien aimé qu'il reste des liens suite au dénouement du conflit du projet de Loi 70. Cette idée était si prisée que certains intervenants avaient élaboré des structures pour de prochaines démarches.

Fermons donc cette parenthèse en soulignant qu'après le superbe travail du groupe d'impulsion, il se forma un comité de

coordination et de stratégie qui amena les résultats que nous connaissons, soit le retrait du projet de Loi 70 et les rencontres avec M. Lincoln. Ce comité fonctionnant en collégialité, devait assurer le caractère démocratique et éviter la prise de contrôle du conflit par quelques militants moralisateurs de l'environnement.

Cette section sur le leadership permet de voir que nulle démarche n'est possible sans qu'un groupe d'individus ne prenne des initiatives. Mais cela ne signifie pas qu'il faille leur laisser le contrôle de toute l'opération. C'est pourquoi il est important de miser sur la participation directe des intervenants. Et la Coalition nous en a donné un des plus beaux exemples. Suite à l'obtention d'une rencontre avec M. Lincoln par le comité de stratégie, chacun des intervenants fut invité à venir présenter personnellement ses doléances. Cela limitait ainsi la représentation et évitait que quelques représentants n'oublient des revendications. Cette façon d'agir illustre un critère élaboré par Melucci voulant que "le mouvement se doit de garantir un espace de contrôle immédiat". Ce contrôle immédiat étant assuré par la présence aux rencontres ainsi que par la possibilité de voir les gains que faisait la Coalition.

Nous devons maintenant parler du caractère propre à cette action. L'action est contre-culturelle dans la mesure où elle critique le mode utilitaire d'usage des ressources. En ce sens, notre cas est directement lié à cette approche. Le champ de

l'écologie, qui est au coeur des connaissances en matière d'environnement se trouve directement contre-culturel par l'objectif central qui s'y rattache: la préservation des ressources naturelles. Melucci dirait donc que les mouvements sociaux génèrent des productions symboliques. On tente donc de créer un nouveau discours et de nouveaux modèles sociaux. Les revendications ainsi présentées par la Coalition plaçaient au premier plan, une nouvelle façon d'aborder la démocratie et l'importance d'une bonne information, plus particulièrement en matière d'environnement.

Cela amène donc l'action à avoir un caractère conflictuel. Le seul fait de présenter de nouveaux modèles provoque des tensions qui mènent au conflit social. Somme toute la Coalition a tenté de déloger une décision qui favorisait directement la logique productiviste industrielle de notre société, voilà qui est pour le moins contre-culturel.

CONCLUSION

Le projet que nous nous étions fixé était de démontrer que les mouvements sociaux sont de nouveaux acteurs politiques plus démocratiques, du moins plus démocratique que les formes traditionnelles de représentation politique. Suite à la longue démarche que nous venons de faire, il est temps de tirer un trait et de faire les comptes, les mouvements sociaux sont-ils réellement plus démocratiques?

Pour répondre à cette question, il me semble nécessaire de commencer par souligner que nous avons bel et bien reconnu dans la Coalition que nous étudions, un mouvement social. Ceci impliquant qu'elle répondait aux trois caractéristiques énoncées comme principes fondamentaux dans notre cadre théorique; reconstruction de la solidarité, intervention politique et manifestation de la démocratie. Nous nous sommes donc préoccupé de montrer que ces caractéristiques trouvaient leur accomplissement dans la Coalition. Ainsi donc, la concentration autour d'un enjeu, signe de solidarité, la lutte contre l'Etat, versant politique et la création d'un espace de participation directe et autonome, plan démocratique, furent les constats qui nous ont confirmé l'authenticité de notre mouvement social.

Puis nous avons étudié le contexte et les parties intervenantes dans le conflit. C'est là que l'analyse de réseau

a démontré son utilité comparativement à d'autres modèles. En effet, l'étude de chacun des intervenants de façon indépendante, sans regroupement dans un ou deux blocs monolithiques a permis de mener de façon plus précise l'étude du processus démocratique. L'analyse des liens et des motivations de chacun des acteurs a offert l'occasion de voir les connexions qui ont existé ainsi que les raisons de celles-ci. Cela nous a donc permis de voir que dans l'Etat ainsi que dans le mouvement social, il y a des rapports de dualité et de filiation qui s'établissent autant de façon endogène, qu'exogène. Ceci permet alors de constater l'existence de canaux de transmission de l'intérieur d'une partie à l'autre. Ce qui implique l'appui d'acteurs dans chaque partie. Or le fait que des acteurs institutionnels d'Etat sympathisent avec des membres du bloc démocratique, en l'occurrence la Coalition, et vice-versa, des citoyens soutenant l'Etat, met clairement en évidence le fait que la participation se base sur des principes plutôt que sur une position sociale quelconque. Ce n'est donc pas seulement notre groupe professionnel immédiat qui définit notre participation dans l'activité sociale et politique. Ce qui renverse l'idée que l'Etat, comprenant tous les fonctionnaires, ne serait qu'un instrument de répression sociale. Il y a en son sein des agents démocratiques incontestables se manifestant selon leur allégeance à des enjeux sociaux particuliers.

Il en ressort aussi que ce sont divers motifs qui stimulent l'action des participants, et non, une quelconque essence qui transcenderait les acteurs. Voilà donc pourquoi nous avons favorisé cette approche. Toutefois, vous avez sûrement remarqué que nous n'avons pas présenté le réseau qui liait les membres de la Coalition et les acteurs de l'Etat. La raison pour laquelle nous ne l'avons pas fait est qu'il pourrait être compromettant pour certains acteurs ou individus que ces liens soient divulgués. Sans nier qu'un tel réseau est impossible à découvrir de façon précise. Néanmoins nous reconnaissons la grande importance de ces canaux de représentation et d'information.

Cette reconnaissance de voies institutionnelles, nous guide vers un nouveau constat que nous avons déjà présenté.

CONTESTATION SOCIALE, GESTION SOCIALE .

Les observations que nous avons faites de la Coalition nous permettent de conclure que celle-ci n'avait pas comme but le renversement du système, mais plutôt la contestation d'un choix politique d'Etat. Loin de nous l'idée de nier que certains membres de la Coalition auraient poussé pour une transformation en profondeur, mais l'autocensure de la Coalition, comme nous l'avons appelée, a limité la portée de l'action. Il ne fait aucun doute que si la Coalition avait été plus loin dans ses revendications, plusieurs groupes s'en seraient séparés pour rejoindre les rangs de l'Etat. Ce processus, à lui seul, démontre

bien le potentiel démocratique qui habite la mouvance sociale, au sens du droit de choisir.

Dans cette ligne, mais plus profondément, on note que la Coalition n'a, à aucun moment, eu comme objectif la prise de contrôle des décisions du Ministère de l'Environnement. L'action était sans contredit contestatrice et rejoignait l'orientation démocratique par sa tentative d'influencer les choix d'Etat plutôt que d'en prendre le contrôle. Le phénomène est intéressant, car il fait la démarcation entre deux niveaux; La gestion politique et l'intervention politique. Or il est clair que la Coalition visait la contestation politique, ce faisant elle tentait de faire valoir l'opinion publique dans l'orientation du Ministère. Ce qui en soi est démocratique, par l'accroissement de la participation populaire dans le processus décisionnel d'Etat.

Or, par extension, ne pouvons nous pas dire qu'il importe d'avoir des organes de contestation, chargés d'orienter les choix sociaux, ainsi que des organes de gestion, responsables d'exécuter les choix de la société? Si nous faisons un retour à notre cadre théorique, nous nous souviendrons avoir exprimé qu'il était fondamental que les mouvements sociaux ne s'institutionnalisent pas, car ils deviendraient ainsi politiquement vulnérables, ce dont l'histoire nous instruit. Le passage d'organe de contestation à organe de gestion, (phénomène qui ne peut être complet vue l'autonomie des participants et la

multitude des orientations) serait pour le moins d'un énorme danger pour le mouvement car cela permettrait dans une grande mesure de limiter les revendications du mouvement à celles du groupe institutionnel. Il est donc nécessaire que les groupes gardent leur autonomie et leur forme de contestation particulière pour qu'il soit impossible aux acteurs institutionnels de pouvoir affirmer que les groupes institutionnalisés renferment la totalité des revendications du mouvement. En ce sens, nous rejoignons Melucci, qui dans notre cadre théorique, établissait trois principes relatifs à cette idée. Les organisations politiques représentent des intérêts relativement stables, les mouvements ne vivent pas sans formes de représentation, et seule la présence de canaux de représentation et d'acteurs institutionnels garantit que les demandes seront traduites en politiques. Il est évident que sur cette question, les mouvements sociaux sont déchirés, mais dans sa maturation l'action contestataire apprend de ses erreurs. C'est ce qui explique que dans la Coalition, certains acteurs avaient déjà perçu la nécessité de créer des structures mouvantes, propres au mouvement même des groupes revendicateurs.

CHANGEMENTS STRUCTURELS ET DEMOCRATIE

Nous parlons maintenant de changement structurel, non pas pour nous figer dans les schémas révolutionnaires, car notre approche se base sur l'idée d'une transformation progressive des

structures par l'action des négociations démocratiques entre la société civile et l'Etat. Contestant l'idée d'une avant-garde qui offrirait le bien-être sur un plateau, nous misons sur l'évolution progressive de la conscience sociale et l'implication des individus dans la re-création de la société. Car n'oublions pas que le pouvoir est partout, non fixé, hors de l'Etat et dans l'Etat. Il faut donc que tous les lieux de pouvoir soient soumis aux forces du changement, sans quoi, fortes sont les chances d'un retournement.

Preuve de l'efficacité de cette conscientisation progressive, la réussite de la Coalition s'est basée sur une demande réaliste. Le mouvement ayant lui-même normalisé sa demande sur les volontés des participants, celle-ci était suffisamment modérée pour qu'elle soit légitimement recevable par l'Etat. Du moins, qu'il soit difficilement possible à l'Etat de la refuser.

Cette nouvelle participation ponctuelle modifiait temporairement la structure sociale dans le sens d'une plus grande participation populaire, voire démocratique.

Quel effet cela a-t-il eu? Par leur participation directe la Coalition créait un goulot d'étranglement qui a eu pour effet de permettre l'échappement de certaines tensions sociales, en plus de montrer l'efficacité de la participation des individus, donnant ainsi un sens au travail de ceux qui luttent pour re-créer la société.

Il en découle que les individus reconnaissent qu'ils ne doivent plus laisser décider l'Etat seul, il faut qu'ils se soucient eux aussi du social. Si nous nous rappelons, Rosanvallon (1981) établissait que la façon de sortir de la crise était de redéfinir le rapport entre société-individu-Etat. Or le social n'est-il pas en train de redéfinir, par les mouvements sociaux, ce nouveau rapport. Nous en sommes persuadés, la société fonctionne par essai et erreur, ce qui explique la lenteur des pas. Mais même si la marche est lente et longue, elle vise un réajustement constant du social au rythme des individus. S'il en était autrement, il est fort à croire que surviendrait un phénomène de rejet, comme nous l'avons dit. Mais rien n'empêcherait d'accentuer le processus d'ajustement en favorisant l'accroissement de la participation politique populaire.

ELARGIR LA DEMOCRATIE POUR SORTIR DE LA CRISE

L'usage de la violence dans des processus de transformation sociale, correspond à la négation du politique par l'acteur social. Niant que la transformation puisse provenir d'une discussion sur le vivre ensemble, ceux-ci préfèrent imposer leur volonté par la force. Un tel état de fait ne se produirait pas si l'on veillait à établir des mécanismes d'intervention populaire efficace. Sans oublier que l'Etat lui-même préfère parfois imposer sa volonté par la répression plutôt que par la négociation avec la société civile.

Malheureusement, plutôt que de prévenir, le social a toujours dû guérir. Même si avec sagesse, la société a su se donner des indices, rarement on l'a écoutée. Pour moi, les mouvements sociaux sont une indication de la tension qui règne dans la société. La crise est là, il faut en sortir, et l'alternative se trouve dans l'élargissement de l'intervention populaire. Nous l'avons déjà dit, les mouvements sociaux sont une alternative. Leur exemple est l'assouplissement des structures sociales. Pour moi, il est évident que la sortie de la crise doit se faire par la démocratisation et ce avant que l'on ne retourne à la violence.

Nous ne sommes pas naïfs. Nous connaissons les impératifs que rencontrent les décideurs sociaux. Mais nous leur posons juste une question: vaut-il vraiment la peine d'attendre que la violence éclate pour transformer une situation sociale inacceptable? A moins que l'action des mouvements sociaux ne soit pas suffisamment significative pour qu'on en tienne compte, ne vaudrait-il pas la peine que l'on écoute ces intervenants sociaux? Mais, qui sait peut-être, la violence est-elle inévitable?

CHAPITRE 7

ANNEXES

ANNEXE I

Les idéologies écologiques

	(I)	(II)	(III)	(IV)
PLAN CONTRE CULTUREL	Pseudo-contre- culturels réactionnaires (certains cul- tes ésotéri- ques, alchi- miques, etc.	Contre-cultu- rels indivi- dualiste mainmise (au début)	Contre-cultu- rels commu- nautaristes Mainmise (à la fin)	Courant socio-cultu- rel alternatif (biosphère, le monde à bicy- clette, le temps fou)
	(1)	(2)	(3)	(4)
PLAN SOCIO- POLITIQUE	Pseudo-conser- vationnistes et pseude- environnemen- talistes réac- tionnaires (Exxon et au- tres grandes entreprises)	Les Conservation- nistes (FAPEL, GAMMA, espaces verts)	Les environnemen- talistes (STOP, C.Q.E., RSN/CCNR)	Courant de l'écologie politique (Ami(e) de la terre, écofé- minisme, Front commun pour un débat public sur l'énergie)

1 et I - PSEUDO-ÉCOLOGISME

2 et 3 - CONSERVATIONNISME-ENVIRONNEMENTALISME

II et III- CONTRE-CULTURE

4 et IV - ECOSOCIALISME

Je n'insiste pas beaucoup sur les quatre catégories au plan contre-culturel. Comme pour les tendances au plan socio-politique, il y en a trois qui ont émergé successivement et qui sont "écologiques": a) l'idéologie contre-culturelle de droite(II), centrée sur la bouffe, la musique, le hippisme californien, idéologie idéaliste et néo-libérale individualiste qui se développe au Québec à partir de 1967-1968, et qu'exprime très bien Mainmise au début; b) l'idéologie contre culturelle réformiste et utopique (III), qui commence du communautarisme rural visant l'autosuffisance. Mainmise vers la fin, le réseau d'alimentation naturelle, la revue Le Noyau représentant bien cette tendance; c) l'idéologie contre-culturelle radicale ou le courant social alternatif qui s'exprime dans des revues comme les deux MAB. Cette idéologie n'est pas très éloignée de l'écologie politique, avec cette différence que c'est une idéologie qui rejette la politique traditionnelle et les luttes pour le pouvoir. Ses tenants sont des socialistes libertaires plus près des anarchistes que des socialistes; d) enfin, comme sur le plan socio-politique, il y a une position réactionnaire qu'on rencontre chez les contre-culturels d'extrême-droite, chez certains naturistes, chez ceux qui ont sombré dans divers genres de pensée

magique, de sadomasochisme, d'érotismes, de culte des drogues, d'occultisme, de mysticisme mystifiant. Comme le pseudo-conservatinnisme réactionnaire, cette position n'est pas vraiment écologique, mais représente plutôt une forme de pseudo-écologisme, et même, à la limite, d'écofacisme. (Essais d'écociociologie, 1982:96) .

ANNEXE II

Référence aux articles de Loi

Article 117 ENQUETE

Si une personne croit pouvoir attribuer à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet d'un contaminant, une atteinte à sa santé ou des dommages à ses biens, elle peut, dans les trente jours après la constatation des dommages, demander au ministre d'entreprendre une enquête.

1972, c. 49, a. 117.

Voici l'article tel qu'il est appliqué et que l'on voulait changer.

Article 117 (tel que proposé dans le projet de loi 70)

"Toute personne qui croit attribuer à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet d'un contaminant, l'existence d'un risque

immédiat pour sa santé ou sa sécurité ou une atteinte sérieuse ou irréparable à son droit à la qualité de l'environnement, peut, par écrit, dans les trente jours après la constatation des dommages qu'elle a subis, demander au ministre d'entreprendre une enquête.

Le ministre, lorsqu'il estime que les circonstances le justifient, fait procéder à l'enquête demandée."

Article 118 RAPPORT

Le ministre doit fournir un rapport des résultats de toute enquête qu'il estime nécessaire d'entreprendre en vertu de l'article 117, à celui qu'il prétend responsable, au plaignant ainsi qu'à la municipalité où est située la source de contamination.

1972, c. 49, a. 118.

Article 118 (tel que proposé par le projet 70)

"Le ministre peut fournir à celui qu'il prétend responsable, au plaignant ainsi qu'à la municipalité où est située la source de contaminant, un rapport des résultats de toute enquête effectuée conformément aux dispositions de l'article 117."

ANNEXE III

Questionnaire

IDENTIFICATION DU REPONDANT

1- But de votre organisme: _____

2- Nombres de membres dans votre organisme: _____

3- Définissez les modalités pour être reconnu membre-actif:

4- si votre organisme est formé de plusieurs associations:
 Donnez en le nombre: _____
 (et si possible joindre une liste des associations membres)

5- Nommer vos 3 plus importantes sources de financement:
 1- _____
 2- _____
 3- _____

6- Par qui ou par quoi avez-vous été sollicité pour participer à la coalition

7- Quels étaient vos avantages à court terme de participer à la coalition?

8- Quels intérêts voyez-vous de participer dans une telle coalition?

9- Votre organisme possède-t-il une ou des revue(s), magazine(s)? Si oui, lequel ou lesquels?

1- _____
2- _____
3- _____
AUTRES: _____

10- Faites-vous partie de regroupements régional, provincial, national ou international? Si oui; lesquels?

1- _____
2- _____
3- _____
4- _____
AUTRES: _____

11- Avez-vous des contacts directs avec des personnes particulièrement influentes (Personnalité politique ou sociale, Financiers)? Si oui, lesquelles?

1- _____
2- _____
3- _____
4- _____
AUTRES: _____

12- Nommez les 3 associations membres de la coalition dont vous vous sentez le plus proche.

1- _____
2- _____
3- _____

Si vous avez d'autres commentaires, prière de les écrire au verso.

ANNEXE IV

LISTES DES PARTICIPANTS

Loisir-ville	Montréal
Comité charme	Sherbrooke
Conseil Attikamek-Montagnais	Village des Hurons
Comite de protection de l'environnement NDP	Joliette
Héritage Montréal	Montréal
Mouvement d'Agriculture biologique	Montréal
Fondation Greenpeace	Montréal
Institut botanique de Montréal	Montréal
Association Qué. des techniques en aménagement aquatique et halieutique	Baie-Comeau
Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption	Joliette
Mouvement écologique et alternatif de l'UQAM	Montréal
Secrétariat des Premières Nations du Québec	Village des Hurons
Parti Humaniste	Montréal
Comité de protection du Mont St-Bruno	St-Bruno
Nature-Action	St-Bruno
FTPF	Québec
Regroupement des citoyens de Montréal	Montréal
Geste pour la paix	Montréal
Les amis de la terre	Québec
Mouvement Anti-Acide	Victoriaville
Rassemblement Populaire	Québec
A court d'eau	Repentigny
Association des Biologistes du Québec	Montréal

Centrale des enseignants du Québec	Montréal
Le Monde à Bicyclette	Montréal
Le Cercle des Jeunes Naturalistes de Lanaudière	Joliette
Regroupement pour un Québec vert	Montréal
Society To Overcome Pollution	Westmount
Société pour Vaincre la Pollution	Montréal
Union des Producteurs Agricoles	Longueuil
Union Québécoise Pour la Conservation de la Nature	Montréal
Société de protection du Bassin de la rivière Ouareau	St-Liguori
Confédération des syndicats Nationaux	Montréal
Futur Vert	Montréal
Conseil régional de l'environnement Saguenay-Lac-St-Jean	Alma
CPERN Rouyn-Noranda	Rouyn
Fédération Québécoise de la Faune	Montréal
Ass. pour la promotion de la qualité de la vie	Lanaudière
Regroupement contre les empiètements sur les cours d'eau	Montréal
Association Québécoise de Lutte contre les Pluies Acides	Montréal

BIBLIOGRAPHIE

AMIN, S.

1985

"A propos des mouvements verts", pp.299-311, in.
La déconnexion pour sortir du système mondial,
Paris, La découverte

BERGERON, G.

1986

A nous autres, aide-mémoire politique pour
le temps qui court. Québec/Amérique,
Montréal, 209 p.

BERKOWITZ, S D.

1982

An introduction to structural analysis,
Toronto, Butterworths.

BIERSTEDT, R.

1950

"An analysis of social power",
American sociological review, no.15,
pp.730-738

BOOKCHIN, M.

1974

Pour une société écologique, Christian
Bourgeois, Paris

1982

The ecology of freedom, Cheshire books,
Palo Alto

BOSQUET, M.

1979

"La révolution culturelle que nous vivons",
Le monde diplomatique, pp.62-66

CASTORIADIS, C. et D. COHEN-BENDIT

1981

De l'écologie à l'autonomie, Seuil,
Paris

Coalition Québécoise pour l'Environnement

1986 "Notes pour la rencontre avec M. Clifford
Lincoln", Montréal, 17 juin

COLEMAN, J.S.

1971 Resources for social change: race in the
United States, New York, Wiley-Interscience

COLWILL, N.

1982 The new partnership, Mayfield Publishing
Compagny, Manitoba

COMMONER, B.

1972 L'encerclement, Seuil, Paris

CONSTANT, B.

1980 De la liberté chez les modernes,
Coll. pluriel, livre de poche, textes choisis
Paris.

DANZGER, H.

1964 "Community power structure, problems and
continuities", American sociological review
, No.29. pp.707-717

DORST, J.

1965 La nature dénaturé, Delachaux et Niestlé,
Paris

DUMONT, L.

1977 Homo aequalis, genèse et épanouissement de
l'idéologie économique, Gallimard, Paris

EDER, K.

1982 "A new social movement?", Telos, No.52.
pp.5-20

FEHER, F et A. HELLER

1984 "From red to green", Telos, No.52.
pp.35-44

FOUCAULT, M.

1976 La volonté de savoir, Paris, No.1
Gallimard.

FOUGEYROLLAS, P.

1980 Les processus sociaux contemporains,
Payot, Paris

FRANCOEUR, L-G.

1986 "Québec veut restreindre l'accès à l'information
sur les contaminants", Le Devoir, Montréal,
24 mai

1986 "Le CPQ demande à Lincoln de remplacer les
normes par des objectifs"; Le Devoir,
Montréal, 27 mai

1986 "Environnement: coalition sans précédent",
Le Devoir, Montréal, 30 mai

1986 "Lincoln se dit prêt à réviser le projet de loi 70",
Le Devoir, Montréal, 2 juin

1986 "Environnement et information: Lincoln se dit prêt
à modifier son projet de loi", Le Devoir,
Montréal, 5 juin

1986 "Lincoln abandonne son projet de limiter l'accès aux
dossiers de son ministère", Le Devoir,
Montréal, 21 juin

GAGNON, A.G.

1985 Développement régional, ETAT et groupes
populaires, Asticou, Hull

GALTUNG, J.

1980 Self-reliance, strategy for development, Institute of development studies, stockholm

GORZ, A.

1978 Ecologie et politique, Seuil, Paris

GOSSELIN, P. et R. MAGUIRE

1986 "La loi 70, un net recul", Le Devoir, Montréal, 9 juin

Gouvernement du Québec

1978 "Débats de l'Assemblée nationale", Québec, 26 septembre. pp. B-6562-B-6566

1982 "Commission permanente des affaires municipales", procès-verbal, Québec, 26 mai. pp. B-4843-B-4846

1982 "Recommandation de modification législative", Ministère de l'Environnement, Novembre 1985.

1986 "Mémoire présenté à la commission mondiale sur l'environnement et le développement", Québec, mai

1986 "Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels", Québec, 2 septembre

1986 "Loi sur la qualité de l'environnement", Québec, 1 septembre

1986 "Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement", Québec,

HABERMAS, J.

1973 La technique et la science comme "idéologie" Gallimard, Paris,

- 1978 Raison et légitimité, Paris, Payot.
- 1981 "New social movements", Telos, No.49.
pp.33-37
- ILLICH, I.
- 1973 La convivialité, Seuil, Paris
- JURDANT, M.
- 1984 Le défi écologiste, Boréal Express,
Montréal
- LAURIN-FRENETTE, N. et J.F. LEONARD
- 1982 L'impasse, enjeux et perspectives de l'après-référendum, Nouvelle Optique, Montréal, 162 p.
- LEFORT, C.
- 1981 L'invention démocratique, Paris, Fayard.
- 1985 "Les droits de l'homme et l'Etat-providence",
Esprit, No.108, novembre. pp.65-78
- MANENT, P.
- 1981 "Démocratie et totalitarisme, A propos de
Claude Lefort", Commentaire, No.16.
pp.574-583
- MELUCCI, A.
- 1978 "Société en changement et nouveaux mouvements
sociaux", Sociologie et sociétés
, Vol.10, No.2. pp.37-53
- 1981 "Ten hypotheses for the analysis of new movements",
Contemporary italian sociology Editions
de la maison des sciences de l'homme, Paris.
pp.173-194

- 1983a "Mouvements sociaux, mouvement post-politiques",
Revue internationale d'action communautaire
, #10/50. pp.13-30
- 1983b "Partir des conflits pour analyser les mouvements
sociaux", Revue internationale d'action
communautaire, #10/50. pp.41-44
- PARTANT, F.
- 1982 La fin du développement: naissance d'une
alternative?, Maspéro, Paris
- RICHER, J.
- 1986 "L'AQLPA s'inquiète du projet de loi sur
l'environnement", La Presse, Montréal,
29 mai
- RICHER, M.
- 1986 "S'informer sur la pollution", Le journal de
Montréal, Montréal, 21 juin
- ROGEL, J.P.
- 1981 Un paradis de la pollution, Québec-science,
Québec
- ROSANVALLON, P.
- 1981 La crise de l'Etat-providence, Seuil, Paris
- SCHUMACHER, E.F.
- 1978 Small is beautiful, Seuil, Paris
- SACHS, I.
- 1980 Stratégies de l'écodéveloppement, Ed. Ouvrières,
Paris
- 1981 Initiation à l'écodéveloppement, Aubier,
Paris

SIMARD, J.J.
1979

La longue marche des technocrates,
Albert St-Martin, Montréal

TOURAINÉ, A.

1968

Le mouvement de mai ou le communisme utopique,
Seuil, Paris

1973

Production de la société, Seuil, Paris

1978

La voix et le regard, Seuil, Paris

1982

Mouvements sociaux d'aujourd'hui, acteurs et
analystes, Les éditions ouvrières, Paris

1984

Le retour de l'acteur, Fayard, Paris

THERIAULT, J.Y.

1984

"ETAT, ETHNIE ET DEMOCRATIE", Canadian
Review of Studies in Nationalism, XI, 2.
pp.201-218

1985

La société civile ou la chimère insaisissable
, Québec/Amérique, Montréal

1986

"L'AUTONOMIE AUJOURD'HUI: La question acadienne
sous le regard des idéologie politiques actuelles"
EGALITE, Université d'Ottawa,

VAILLANCOURT, J.G.

1982

Essais d'écociologie, Editions Albert
Saint-Martin, Montréal

1985

"Le mouvement vert québécois", Possibles,
vol.9, num.3, Montréal. pp.35-46

INCONNU

1986

"Pas de bâillon", La Presse, Montréal, 22 juin